



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/06/2021

Dossier complet le :

21/06/2021

N° d'enregistrement :

F-093-21-C-0080

1. Intitulé du projet

RENATURATION DE LA PLAGE DE LA COUDOULIÈRE À ST-MANDRIER 83
Chemin de la Coudoulière 83 430 Saint-Mandrier

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conservatoire du littoral

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SEJALON Sophie, déléguée de rivages adjointe

RCS / SIRET

1 8 0 0 0 5 0 1 9 0 0 0 5 0

Forme juridique

EPA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
11. a Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière.	Suppression d'un enrochement et de remblais et reprofilage de haut de plage

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation de la requalification paysagère du site. Il s'agit d'aménagements nécessaires à la gestion du milieu avec pour objectif un retour à un état plus naturel.

4.2 Objectifs du projet

Renaturation de haut/arrière de plage
Requalification paysagère

Le projet de renaturation du site et de revalorisation des espaces naturels existants rentre dans les missions du Conservatoire du Littoral.

Le projet consiste à supprimer des enrochements pour redonner un profil plus naturel à la plage ainsi qu'un caractère plus naturel et paysager au site.

Il s'agit d'aménagements nécessaires à la gestion du milieu.

Le but à poursuivre est de:

- supprimer les enrochements en haut/arrière de plage
- retrouver un modelé de terrain plus naturel
- ôter tous les enrobés rencontrés sur le site afin de rendre les terres perméables
- réutiliser une partie des déblais pour réaménager le site (arrière-plage)
- redonner un caractère plus naturel au lieu
- re végétaliser le site

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, il s'agira donc de:

- Décroûter l'ensemble des surfaces en enrobés et de les évacuer en centre de traitement agréé pour dés-imperméabiliser toutes les surfaces non bâties
- Déposer l'ensemble des blocs de l'enrochement existant
- réaliser un profil de haut de plage adouci plus naturel
- réutiliser une partie des déblais pour le réaménagement de l'arrière-plage
- planter le haut de plage et l'arrière-plage avec des essences communes au milieu naturel environnant
- réaménager simplement l'arrière-plage (mouvement de terre + végétalisation + quelques éléments de mobiliers légers) pour maintenir l'accueil du public pré-existant

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site, propriété du Conservatoire du littoral (DPM affecté et parcelles en propriété) sera géré par la commune de Saint-Mandrier au même titre que le Domaine de l'Ermitage situé à l'arrière de la plage et restera ouvert au public comme c'est le cas aujourd'hui.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du projet	~ 9 000 m ²
Emprise travaux de remodelage du terrain	6 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Saint-Mandrier sur Mer (Var)-Plage
de la Coudoulière

Coordonnées géographiques¹

Long. 5° 9' 27.8" 19 Lat. 43° 07' 18" 08

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Mandrier sur Mer (83 430)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site situé à ~ 4,5 km du site Natura 2000 - FR9301610 - CAP SICIE - SIX FOURS
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais issus du reprofilage de la plage seront utilisés pour moitié sur le site (théâtre de verdure) et pour moitié sur le Domaine de l'Ermitage pour refaire une piste.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est artificialisé, il s'agit au contraire de la renaturer
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il recrée des espaces naturels de haut et d'arrière-plage
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seule la phase chantier sera génératrice de bruit (engins de chantier) mais conforme à la réglementation en vigueur. Les travaux se feront de novembre à mars, hors de la période de nidification.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe déjà des lampadaires sur le site. Ceux-ci seront en partie remplacés par des bornes lumineuses piétonnes dont l'éclairage sera plus ciblé et moins puissant ce qui diminuera l'intensité lumineuse général au sein du site.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	retrait des blocs de pierres de l'enrochement existant

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet contribue à améliorer la qualité paysagère du site
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine durant les travaux sont présentés en annexe n°7

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à renaturer et reprofiler un haut de plage. Il s'agit d'un projet de nature à favoriser l'installation de la biodiversité classique d'arrière-plage. Le projet étant bénéfique à l'environnement, il ne serait pas logique de le soumettre à une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1: Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Annexe 2: Plan de situation au 1/25 000
Annexe 3: Photographies existant
Annexe 4: Plan masse paysager du projet
Annexe 4': Plan masse coté du projet
Annexe 3'': Plan du projet juxtaposé sur existant
Annexe 5: Plan des abords existant
Annexe 5': Plan des abords projet
Annexe 6: Carte de localisation vis-à-vis des sites Natura 2000 les plus proches
Annexe 7: Mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine
Annexe 8: Notice explicative du Permis d'aménager

9. Engagement et signature

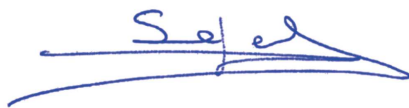
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Aix en provence

le, 4 juin 2021

Signature



RENATURATION DE LA PLAGE DE LA COUDOULIÈRE À ST-MANDRIER-SUR-MER 83

Chemin de la Coudoulière 83 430 Saint-Mandrier-sur-Mer

Dossier Annexes - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Section AH parcelles	n°132, S= 2 432 m ²
	n°140, S= 4 209 m ²
	n°142, S= 297 m ²
	n°144, S= 662 m ²
Section B parcelle	n°258, S= 45 390 m ²

Pièces du dossier:

- cerfa 14734*03
- Annexe 1: Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
- Annexe 2: Plan de situation au 1/25 000
- Annexe 3: Photographie existant
- Annexe 4: Plan masse paysager du projet
- Annexe 4': Plan masse coté du projet
- Annexe 4'': Plan du projet juxtaposé sur existant
- Annexe 5: Plan des abords existant
- Annexe 5': Plan des abords projet
- Annexe 6: Carte de localisation vis-à-vis des sites Natura 2000 les plus proches
- Annexe 7: Mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine
- Annexe 8: Notice explicative du Permis d'aménager

Maîtrise d'ouvrage:



Conservatoire de l'Espace Littoral et des
Rivages Lacustres
Délégation PACA
CS 10137 Rochefort cedex

Maîtrise d'œuvre:



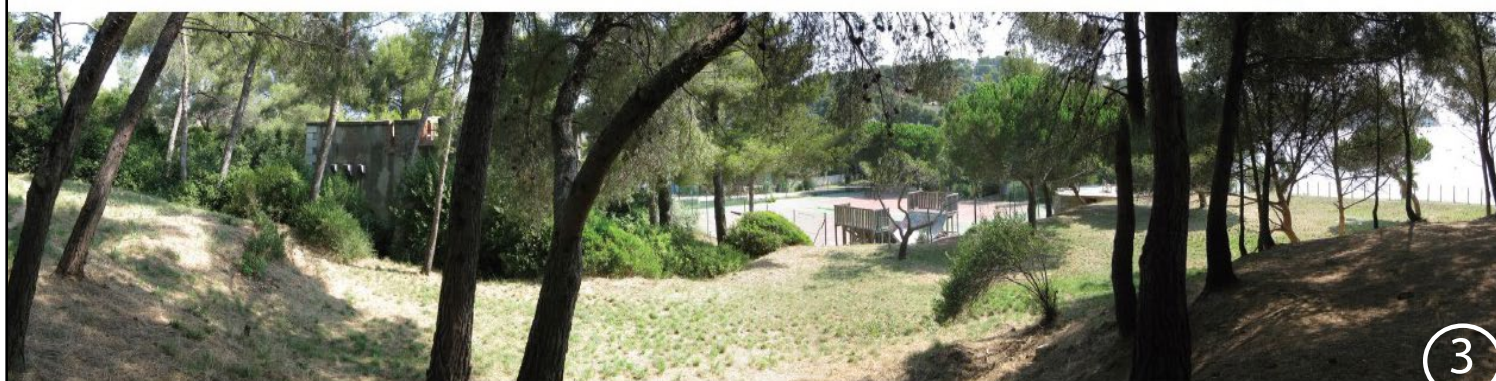
Atelier Quercus
12 Avenue du Docteur Faraut
06670 Levens
Tél.: 04 93 80 34 72
E-mail: atelier@quercus.land



Ingénierie Consultants Travaux Publics
254 Corniche Fahnestock
06700 Saint Laurent du Var
Tél.: 04 92 12 97 09
E-mail : ictp@ictp.fr



<p>Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres</p>	<p>Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière</p>	<p>St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258</p>	
<p>Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var</p>	<p>Demande d'examen au cas par cas</p> <p>Annexe n°2 - Plan de situation du terrain - Carte IGN</p>	<p>Ech.: 1/25 000°</p>	<p>Date: 04/06/2021</p>



Nouveau parking

Date prise de vue aérienne: 08/06/2017

Domaine de l'Ermitage

Site

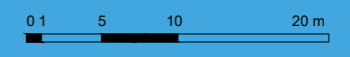
Chemin de la Coudoulière

<p>Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres</p>	<p>Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière</p>	<p>St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258</p>	
<p>Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var</p>	<p>Demande d'examen au cas par cas</p> <p>Annexe n°3 - Photographies existant et localisation</p>	<p>Ech.: 1/25 000°</p>	<p>Date: 04/06/2021</p>

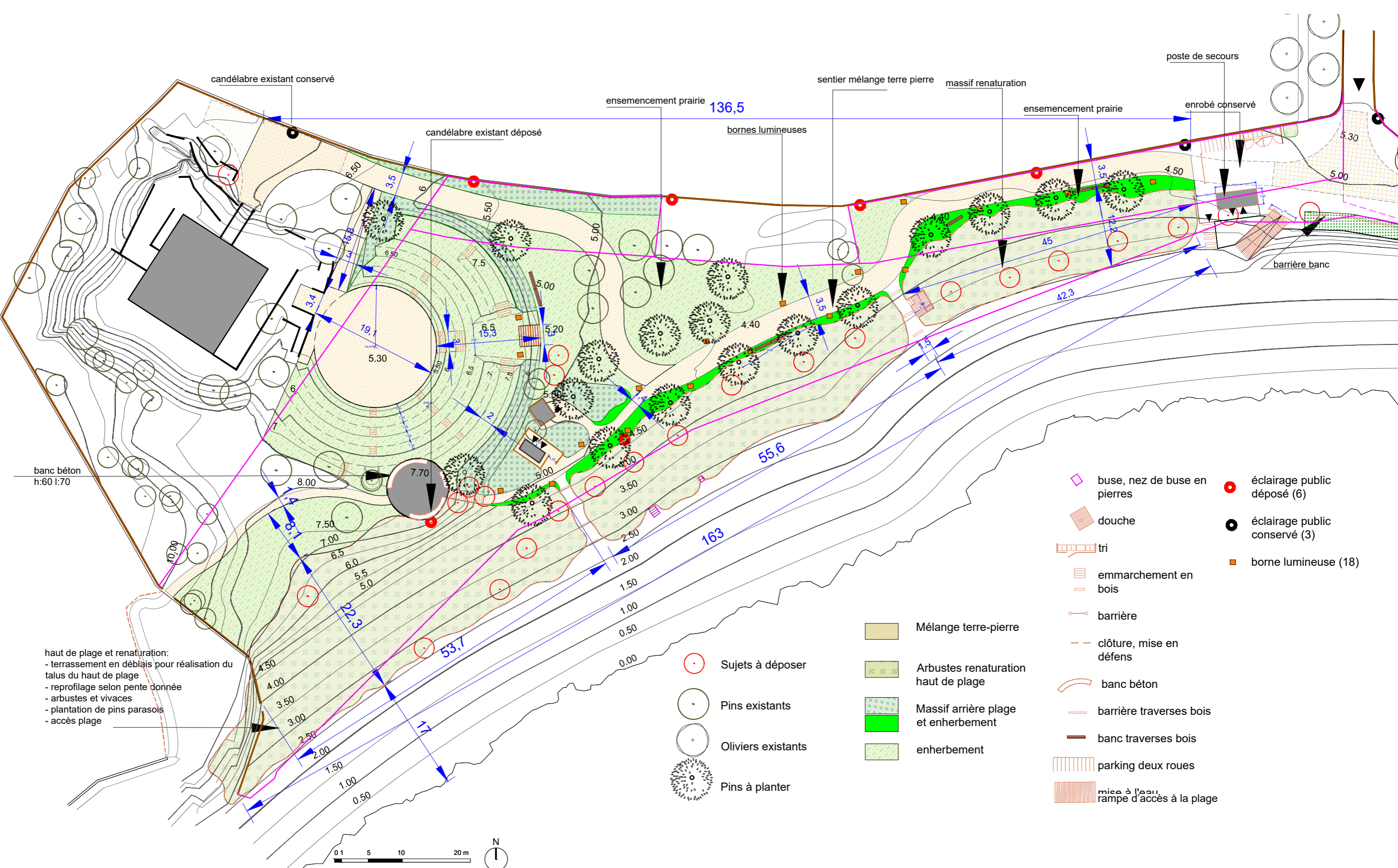


la connexion au sentier existant l'espace événementiel le belvédère de la Batterie la haut de plage renaturée la prairie naturelle le sentier et la voie de desserte les nouveaux pins la rampe d'accès à la plage conservée accès piéton depuis St-Mandrier

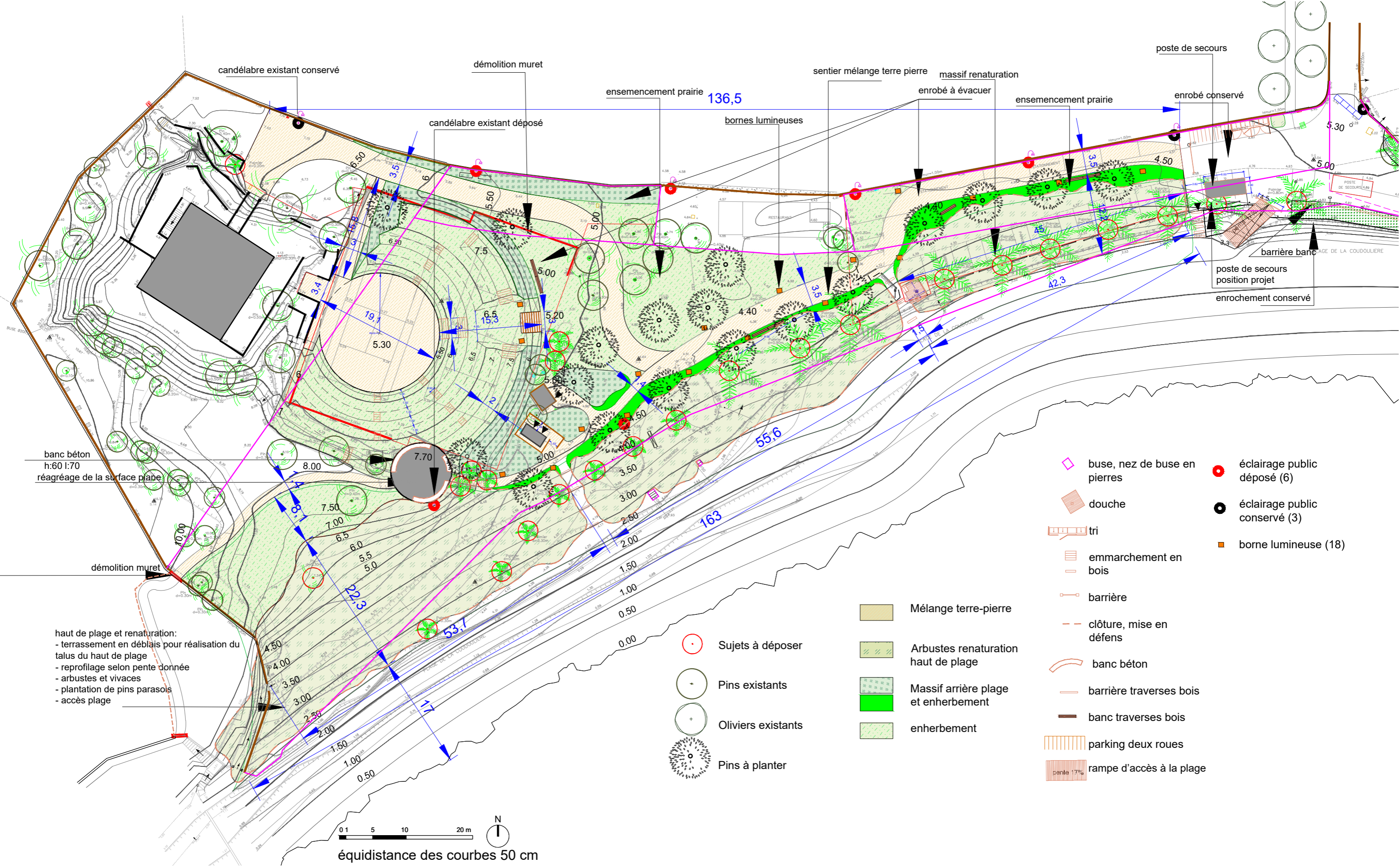
la pinède la prairie les sanitaires réhabilités accès à la plage la douche conservée le poste de secours le tri



Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.: 1/500°
		Annexe n°4 - Plan Masse paysager projet		Date: 04/06/2021	



Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.: 1/500°
		Annexe n°4' - Plan Masse projet coté			Date: 04/06/2021



Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.: 1/500°
		Annexe n°4'' - Plan projet juxtaposé sur existant		Date: 04/06/2021	



Date prise de vue: 08/06/2017

Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.: 1/2 000°
		Annexe n°5 - Plan des abords existant			Date: 04/06/2021



Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.: 1/2 000°
		Annexe n°5' - Plan des abords projet			Date: 04/06/2021



Site Natura 2000 - FR9301610 - CAP SICIÉ - SIX FOURS

Localisation du projet Plage de la Coudoulière



Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.: 1/30 000° Date: 04/06/2021
		Annexe n°6 - Carte de localisation vis-à-vis du Site Natura 2000 le plus proche - Carte IGN			

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS – ANNEXE n°7

Mai 2021 – Indice A



MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'INGENIERIE COTIERE ET E REQUALIFICATION PAYSAGERE – Site de La Coudoulière à Saint-Mandrier

Maîtrise d'œuvre	
Atelier QUERCUS - Paysagistes (Mandataire) 12 Avenue du Docteur Faraut 06670 LEVENS	
Bureau d'études ICTP 254, Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	
N° 20/34 –Cas/Cas Annexes – Ind. A	

**Annexe 7 – Mesures de protection pour éviter ou réduire les effets
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé
humaine**

MESURES DE PROTECTION POUR EVITER OU REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE HUMAINE

1. MESURES EN PHASE TRAVAUX

Les entreprises de travaux seront soumises au respect de contraintes relatives à l'environnement préconisées dans leur Cahier des charges pour mener « un chantier respectueux de l'environnement ».

1.1. Mesures pour préserver la qualité du milieu marin

1.1.1. Mesures lors des travaux par voie terrestre

Les mesures du chantier à terre viseront à éviter tout transfert de polluant dans le milieu marin.

- Tous les matériels devant être immergés ponctuellement seront lavés en atelier ou sur un site adapté hors de la zone de chantier
- Des précautions seront prises pour éviter tout rejet de contaminant et toute chute de matériaux dans le milieu marin lors des travaux et notamment les mouvements d'enrochements.
- Lors des opérations de démolition du muret béton dans le milieu marin, un barrage flottant équipé d'un écran anti-MES sera installé en prévention autour de la zone de travaux pour éviter toute dispersion de contaminants dans le milieu marin en cas d'incident.
- Le chantier fera l'objet d'un entretien et d'un nettoyage régulier pour éviter tout entrainement de matériaux par les eaux de ruissellement.

Les déchets de chantier seront gérés et traités par les entreprises attributaires des travaux dans le respect de la réglementation en vigueur. Les entreprises seront responsables du bon état du chantier et s'engageront à :

- Organiser la collecte et le tri des déchets et emballages, en fonction de leur nature et de leur toxicité ;
- Conditionner hermétiquement ces déchets ;
- Prendre les dispositions nécessaires contre l'envol des déchets et emballages
- Enfin, pour tous les déchets industriels spéciaux (DIS), l'entreprise établira ou fera établir un bordereau de suivi permettant notamment d'identifier le producteur des déchets, le collecteur, le transporteur et le destinataire.

1.1.2. Prévention et moyens de lutte contre les pollutions accidentelles

Les entreprises de travaux prendront toutes les mesures pour éviter le risque de pollution :

- Engins de chantier propres, entretenus et en bon état de fonctionnement, qui devront répondre aux normes en vigueur (les entreprises fourniront les contrôles effectués par les organismes agréés avant le commencement du chantier) ;
- Présence d'équipements et de produits absorbants sur le chantier permettant de pallier un éventuel accident et contenir le risque de pollution ;
- Procédure d'intervention en cas de pollution accidentelle définissant :
 - Les modalités d'intervention en cas d'urgence procédure, liste et coordonnées des personnes à prévenir en priorité, etc)

- Les modalités de confinement du site, de récupération et d'évacuation des substances polluantes ainsi que le matériel nécessaire au bon déroulement de l'intervention.

1.2. Mesures de réduction des impacts sur les milieux naturels marins

1.2.1. Mesures concernant les biocénoses marines

1.2.1.1. Mesures d'évitement

La solution d'aménagement arrêtée est la solution qui permet la démolition des structures artificielles (muret) de manière à ne pas engendrer de destruction des biocénoses marines situées à proximité.

1.2.1.2. Mesures de réduction

Les mesures de suppression et d'atténuation des incidences sur le milieu naturel marin qui seront mise en œuvre durant le chantier visent à :

- Préserver la qualité du milieu aquatique en évitant la dégradation de la qualité de l'eau et des sédiments (mise en place d'un écran anti-MES autour des zones de chantier).
- Surveillance du site, en cas de présence de mammifère marin ou de tortue marine à proximité du site, le chantier sera suspendu jusqu'au départ du ou des individus ;
- Nettoyer les éventuels macrodéchets et remettre en état l'emprise du chantier à l'issue des travaux.

1.2.2. Mesures concernant l'avifaune

Les mesures de suppression et d'atténuation des incidences sur l'avifaune mises en œuvre durant le chantier visent à assurer une bonne conduite de chantier pour minimiser les perturbations physiques et sonores liées aux engins de chantier et une bonne gestion des eaux et des déchets pour réduire au maximum les pollutions physiques et chimiques liées aux travaux.

1.3. Mesures de réduction des impacts sur les activités maritimes et le voisinage

1.3.1. Période des travaux

Les travaux seront réalisés en période hivernale, entre octobre et avril/mai, hors de la saison estivale pour éviter les nuisances sur les activités nautiques, touristiques et balnéaires ainsi que des résidents. Les travaux devraient durer 4 mois sur site auxquels s'ajoutent 1 mois de préparation.

1.3.2. Sécurité des personnes

L'organisation du chantier sera conforme à la réglementation en vigueur. La zone de chantier à terre sera clôturée, l'accès sera réglementé. Une information sera réalisée auprès des usagers du site et des riverains. Les différents engins utilisés pour les opérations seront signalés conformément à la réglementation en vigueur.

Les travaux seront réalisés uniquement par voie terrestre, ne nécessitant donc pas l'emploi d'une barge. Il n'y a donc pas de risque de perturbation des possibles activités ou mouvements d'unités pouvant se dérouler sur le site.

1.3.3. Respect du voisinage

Le chantier sera soumis à la réglementation en vigueur concernant les nuisances sonores, le respect des normes de rejet et le bon entretien des engins en vue de réduire l'émission des gaz d'échappement des engins.

L'accès routier au chantier sera sécurisé. Les horaires seront adaptés pour éviter toute gêne sur le trafic routier en périphérie. Les entreprises chargées des travaux seront tenues de respecter les horaires de travail (hors week-end et jour férié, durant la journée).

2. MESURES EN PHASE D'EXPLOITATION

2.1. Préservation de la qualité du milieu marin et protection du milieu marin

2.1.1. Dispositifs de collecte et de gestion des déchets et des eaux usées

La réalisation du projet ne va pas entraîner de changement dans le fonctionnement de la zone en termes de production/gestion des déchets ou d'eaux souillées. Il n'y a donc pas de mesure spécifique à prendre.

2.1.2. Activités maritimes

Le projet porté par le Conservatoire ne vise pas à développer des activités maritimes mais à maintenir en toute sécurité les activités qui s'y exercent (poste de secours)

2.1.3. Intégration paysagère

Les aménagements vont permettre de renaturer l'organisation visuelle de la zone et les matériaux utilisés présenteront les mêmes caractéristiques visuelles que les matériaux en place.

NOTICE : LE SITE ET LE PROJET

I) DESCRIPTION DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

1) Situation du terrain : plage de la Coudoulière

La surface concernée par le projet est d'environ : 9 000m².

Le terrain est situé sur la commune de St-Mandrier-sur-Mer et concerne les parcelles AH 132,140,142,144, propriétés du Conservatoire du Littoral.

La parcelle B 258, appartenant aussi au Conservatoire du Littoral n'est concernée qu'en partie pour réaliser la continuité du sentier.

Le parcelle limitrophe du Conservatoire du Littoral, le domaine de l'Ermitage, est une ancienne propriété agricole restaurée et devenue un lieu agricole et culturel géré par la commune.

Situé en zones naturelles Npr et Nc dans le PLU en vigueur, le site accueille aussi un bâtiment remarquable PB3, le fort de la Coudoulière, défini comme «ouvrage du patrimoine militaire à conserver dans son aspect extérieur». Cet ouvrage n'est pas concerné par le projet.

La parcelle B 258 est classée en EBc.

Le site est reconnu comme Espace Naturel Remarquable.



Photographies de l'Etat actuel

2) Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.

L'accès au site se fait actuellement par la voie carrossable publique «Chemin de la Coudoulière» qui débouche sur le parking d'entrée du site. Au nord, sur le domaine de l'Ermitage vient d'être réalisée une aire de stationnement qui remplace le parking actuel voué à disparaître.

En bord de Méditerranée, coté grand large, la plage est régulièrement balayée par la houle. Le haut de plage artificialisé par des remblais s'effondre par endroit et des enrochements sont installés afin de maintenir les terres en état et la plage praticable.

La plage de la Coudoulière est un lieu fréquenté par les familles mandréennes en toutes saisons.

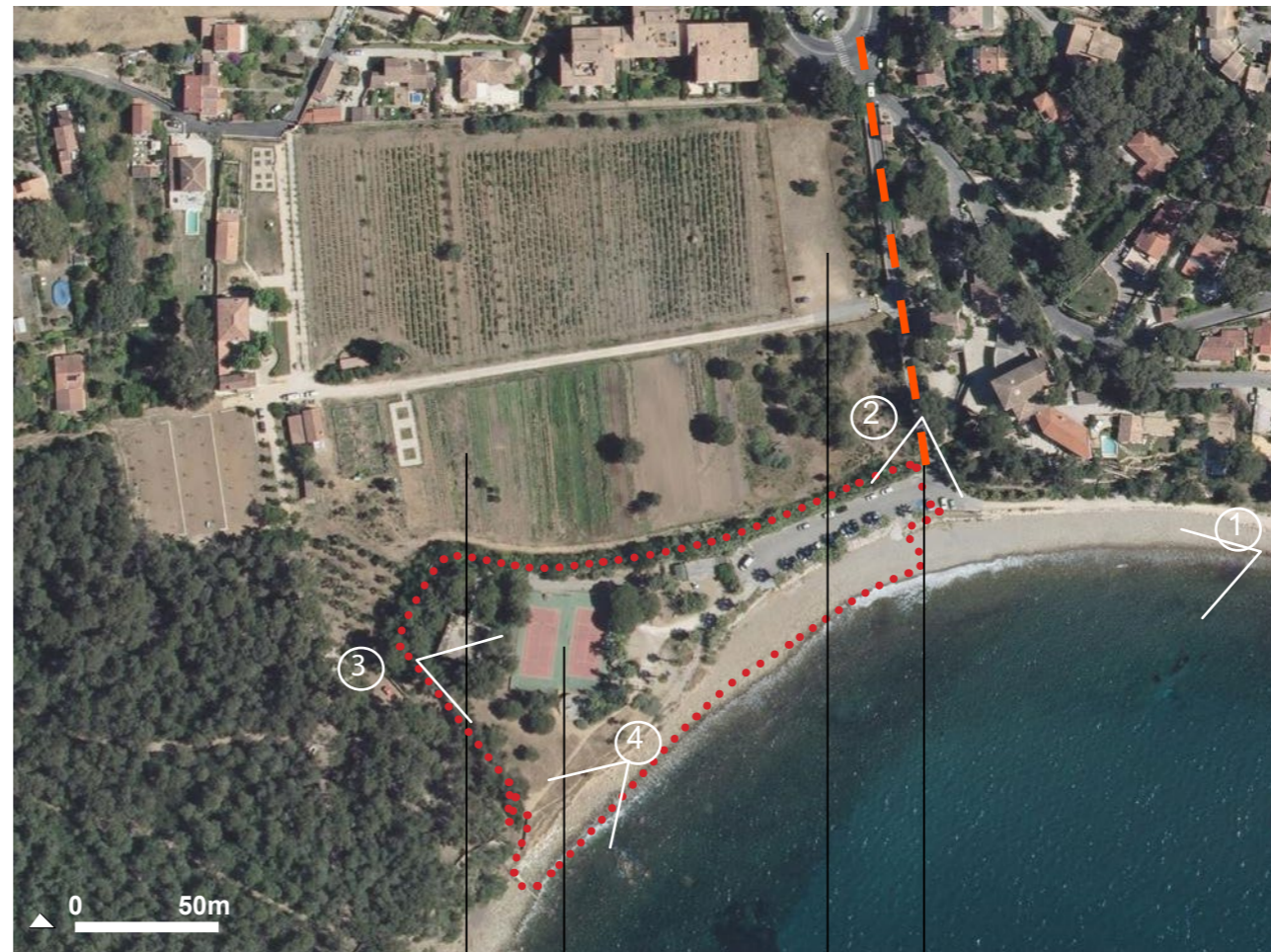
• Les éléments du bâti et de l'aménagement actuel du site

Le terrain est un espace de bord de mer sur lequel sont construits:

- un fort (non concerné par les aménagements)
- le socle d'une ancienne batterie en partie enterré
- deux constructions de petites tailles abritant des sanitaires, y sont installés également pour 3 mois par an des éléments légers démontables: un poste de secours , une douche publique.

Le site est équipé de :

- mobilier : des bancs, des barrières, des candélabres et de la signalétique.



Domaine de l'Ermitage Site Nouveau parking Chemin de la Coudoulière

Il est aménagé sur ce site:

- une route de desserte en enrobé
- un parking d'environ 35 places en enrobé
- deux terrains de tennis désaffectés en enrobé
- une rampe d'accès à la plage en béton
- des enrochements

et le sentier du littoral qui le traverse.

La plage naturelle est un lieu de baignade constitué de galets et cailloux de diverses grosseurs.

Le terrain est majoritairement plat et peu accidenté en son centre entre les côtes 4,5 et 5 ngf .

Au sud, la différence de niveau est assez brutale, autour de 2 mètres, entre la grève et l'arrière plage marquée par un talus ou des enrochements.

A l'Ouest du fort dans la pinède, le terrain s'élève pour atteindre 11 m d'altitude.

Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.:
		Annexe n°8 - Notice du permis d'aménager - PA2 Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement		Page: 1/12	Date: 04/06/2021

NOTICE : LE SITE ET LE PROJET

La végétation

Les éléments paysagers remarquables du site demeurent dans leur aspect naturel.

Autour du Fortin, la pinède est dense et les sujets sont de grandes tailles.

Les arbres présents:

- Pins d'Alep et Tamaris
- Palmiers en alignement bordant la partie haut de plage.

La végétation basse et arbustive est de type méditerranéenne mais plus horticole:
pittosporums, cannes de Provence, lauriers tin,

La végétation arborée est présente autour du fortin. Quelques massifs cadrent les terrains de tennis et se font plus éparées sur le reste du site, du fait des zones imperméables mais aussi de l'érosion.

• Le talus ouest

Le talus ouest constitué de remblais, se délite et s'affaisse.

Le sentier du littoral initialement proche du talus a été repositionné légèrement vers le nord afin de permettre le passage piéton en toute sécurité.

L'action de la houle sur cette partie de la côte érode les terres et grignote le terrain. Depuis 2008, il a été observé un recul d'environ 4 m.

Sur la plage à l'ouest, les vestiges d'un ancien muret avec clôture qui délimitait l'ancienne parcelle militaire existante en béton est concerné par la présente intervention et doit être démonté. Toutes les mesures de rigueur concernant la protection du milieu marin (filet anti MES) seront appliquées.



④

II) PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de renaturation du site et de revalorisation des espaces naturels existants rentre dans les missions du Conservatoire du Littoral.

Le projet consiste en la réalisation de travaux d'ingénierie côtière et de requalification paysagère du site. Il s'agit d'aménagements nécessaires à la gestion du milieu.

Le but à poursuivre est de:

- retrouver un modelé de terrain plus naturel
- supprimer les enrochements
- ôter tous les enrobés rencontrés sur le site afin de rendre les terres perméables
- re végétaliser le site
- redonner un caractère plus naturel au lieu

Il s'agit donc de:

- réaliser un profil de plage plus naturel, adouci pour que les houles décennales n'aient plus ou peu d'influence sur le talus.
- desimpermeabiliser toutes les surfaces non bâties
- réutiliser une partie des déblais pour le réaménagement de l'arrière-plage
- planter le haut de plage avec des essences communes au milieu naturel environnant
- réaménager l'arrière plage pour l'accueil du public

Pour retrouver un profil plus naturel, une partie du terrain est remanié pour créer une de 1/6 à 1/7 avec une plage libre sans aménagement de la cote 0 à une cote entre 2,50 et 3,00 NGF. Au delà des 3 mètres d'altitude, le haut de plage sera constituée d'une bande de végétation adaptée au milieu de bord de mer jusqu'au haut du talus.

Tout en conservant les usages existants, hormis le stationnement et les anciens terrains de tennis, la renaturation s'applique à l'ensemble du site. Elle consiste notamment à supprimer les surfaces existantes en enrobé et à les remplacer par des circulations en revêtement terre-pierre et des espaces végétalisés.

La végétation est réinstallée de manière significative pour accompagner le cheminement, pour stabiliser les terres et pour retrouver le caractère naturel des espaces de bord de mer.

Afin de limiter les transports de matériaux issus des déblais, une partie sera réutilisée directement sur le site, façonnée et enherbée qui permettra de créer un lieu extérieur pouvant éventuellement pour les spectacles et les manifestations culturelles.



0 50 m, 1/2 000°

Etat actuel: photo aérienne avec mise en valeur de la végétation



0 50 m, 1/2 000°

Projet: photo aérienne avec projet de renaturation

La désimpermeabilisation du sol et la mise en œuvre du couvert végétal en haut de plage permet de renforcer une continuité écologique.

- retrait de 95% des espaces en enrobé
- végétalisation du site sur 90%
- topographie du terrain adoucie
- espace événementiel potentiel et de plein air
- services liés au bain de mer maintenus
- sentier du littoral maintenu avec une nouvelle connexion à l'ouest

Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.:
		Annexe n°8 - Notice du permis d'aménager - PA2 Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement		Page: 2/12	Date: 04/06/2021

NOTICE : LE SITE ET LE PROJET

Une nouvelle connexion avec le sentier actuel sur la parcelle ouest voisine est créée.

Les aménagements prévus d'est en ouest:

- l'entrée

En partie est, le site disposera d'un point de tri sélectif ainsi qu'un stationnement dédié aux vélos.

Comme actuellement, cette zone continuera à accueillir en période estivale un poste de secours installé pour 3 mois.

L'espace de l'entrée est dimensionné pour permettre aux véhicules de secours de faire demi-tour et au camion poubelles de venir vider les containers.

Dans sa géométrie l'entrée du site n'est pas modifiée.

Le parking actuel disparaît avec son enrobé. Le cheminement terre-pierre est suffisamment large (3,50m) pour permettre l'accès aux véhicules autorisés.

Les abords du cheminement sont plantés.

- l'amphithéâtre,

L'espace «événementiel», réalisé avec les matériaux issus du reprofilage se met en forme à côté du fortin, à la place des tennis actuels, et permet potentiellement, à terme, d'organiser, en relation avec l'ancien bâtiment militaire, des événements.

Le site reste fermé à la circulation et l'accès au fortin est conservé pour les véhicules autorisés.

- la connexion ouest

Afin de fluidifier la connexion avec le sentier du littoral existant à l'ouest, une ouverture est pratiquée dans le mur d'enceinte et permet d'installer une liaison directe avec le chemin.

- la plantation d'arbres et de massifs

le projet prévoit différentes plantations afin de garantir la renaturation de l'espace:

- végétalisation du haut de plage et de l'arrière plage en mettant en œuvre des massifs plantés.
- plantation d'arbres : les 24 palmiers existants sont déposés et transplantés sur un autre site,
- un pin sera supprimé,
- 18 nouveaux pins seront plantés.

- le mobilier

quelques rambardes, bancs et éclairage ponctuent le site pour la sécurité et le confort des usagers.

Les éléments existants sont conservés

- les constructions existantes sur le site:
 - le fortin n'est pas concerné,
 - la batterie et les sanitaires sont conservés

Les sanitaires sont conservés et aucune intervention directe sur les constructions n'est envisagée. Leur intégration sera assurée par la création d'un bardage en bois autoportant. Ce bardage ne s'appuie pas sur les édifices, il les entoure. Les constructions dans leur forme bâtie et leurs hauteurs demeurent inchangées.

- le sentier du littoral

Le cheminement se repositionne en haut du talus et traverse le site d'est en ouest, calibré pour le passage des véhicules autorisés pour l'accès au fortin, il se réduit ensuite pour retrouver une largeur de sentier pédestre.

- la douche publique

la douche amovible existante est adaptée à la nouvelle topographie et remise en service pour les périodes estivales.

- la rampe d'accès à la plage

La rampe détériorée par les coups de mer est conservée et reprise en béton pour la rendre praticable. Conservée en lieu et place, son gabarit n'est pas modifié. Elle sera revêtue de traverses de chênes mises en œuvre perpendiculairement au sens de la pente.

- la clôture

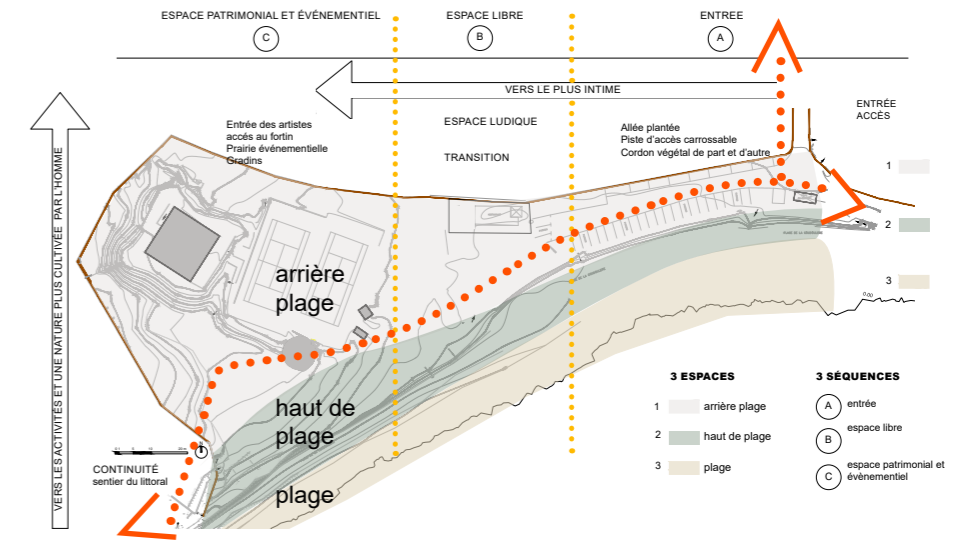
La clôture existante en limite nord et ouest de propriété est constituée d'un mur d'enceinte en pierres ou en parpaings enduits et peints. Cette construction est conservée en l'état.

Organisation des espaces

L'organisation des espaces dans le projet est dictée par l'accès public au site. Le cheminement traverse le site et le promeneur découvre des espaces différents.

A/ l'entrée du site:

poste de secours, tri et stationnement vélo s'y regroupent ainsi que la barrière pivotante qui contrôle l'accès à l'intérieur du terrain.



Depuis cet accès Est, le cheminement se positionne sur le haut de la plage où la topographie est relativement plate pour traverser le site ou rejoindre le fort.

B/ l'espace libre:

cet espace de transition est planté pour renforcer la végétation actuelle. La prairie naturelle est conservée et remise en état.

C/ l'espace patrimonial et événementiel:

Ce nouvel espace est constitué des mouvements de terre et de plantations.

Les déblais permettent la réalisation de gradins enherbés avec un espace central en terre-pierre. Les déblais sont répartis sur une surface de 1 250 m² avec une hauteur maximum de 2,40 m.

Cette mise en forme s'appuie sur la batterie semi-enterrée qui fait office de poste de régie si besoin. Le fort, lui pourrait faire office de fond de scène.

Le dessus de la batterie reçoit un ré-agraçage en béton afin de proposer un niveau propre et fini et devient un belvédère au dessus de l'amphithéâtre. Depuis la batterie la vue est dégagée de tous côtés.

D'une manière générale sur le site, du sud au nord s'organise la plage, les massifs du haut de plage et l'arrière plage, lieu d'activités et de passage.

L'emprise de la plage reste dans ses dimensions existantes et devient plus confortable et praticable, la renaturation du haut de plage crée un cordon de végétation qui protège l'arrière-plage.

Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.:
		Annexe n°8 - Notice du permis d'aménager - PA2 Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement		Page: 3/12	Date: 04/06/2021

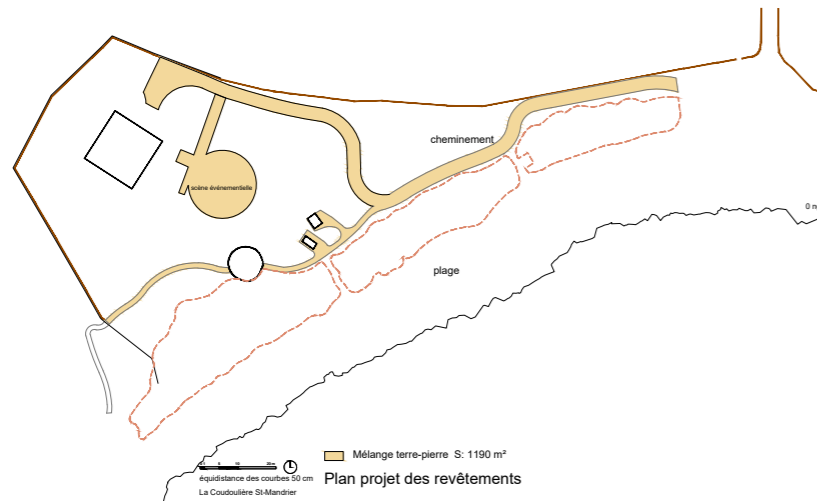
NOTICE : LE SITE ET LE PROJET

Le traitement minéral et végétal des espaces

A l'exception d'une partie en enrobé existante à l'entrée est du site tous les espaces du projet retrouvent un traitement naturel.

• Les revêtements:

Tous les cheminements y compris la voie d'accès au fortin, sont en mélange terre-pierre ainsi que l'espace central de l'amphithéâtre.



plan des revêtements, cheminement : mélange terre-pierre
ech: 1/2000 °

• Les matériaux: le bois

Le bois est utilisé et décliné dans le projet pour le mobilier, le bardage et en revêtement de la rampe d'accès à la plage.

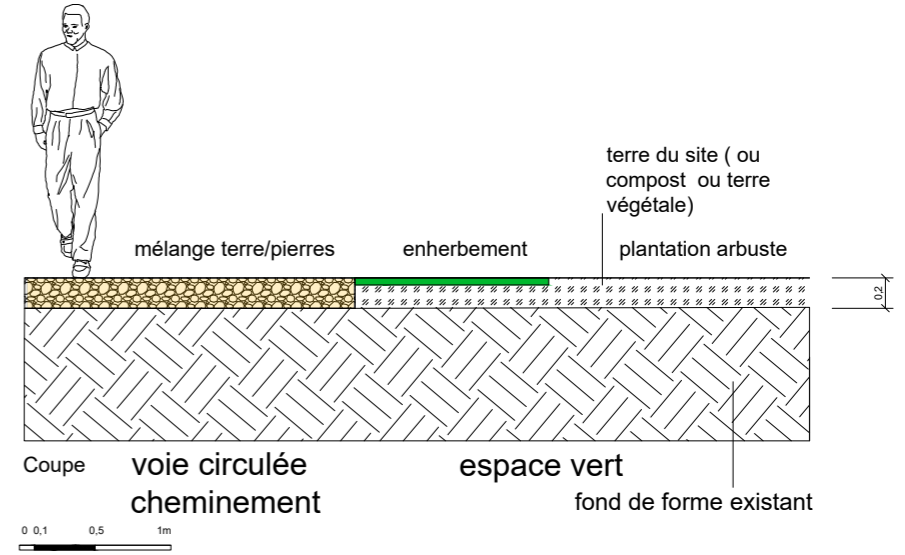
• Un large banc en béton

En périphérie du socle de la batterie souligne sa forme révèle l'ouvrage et protège des chutes. Le béton est utilisé ici pour rendre lisible l'édifice militaire.

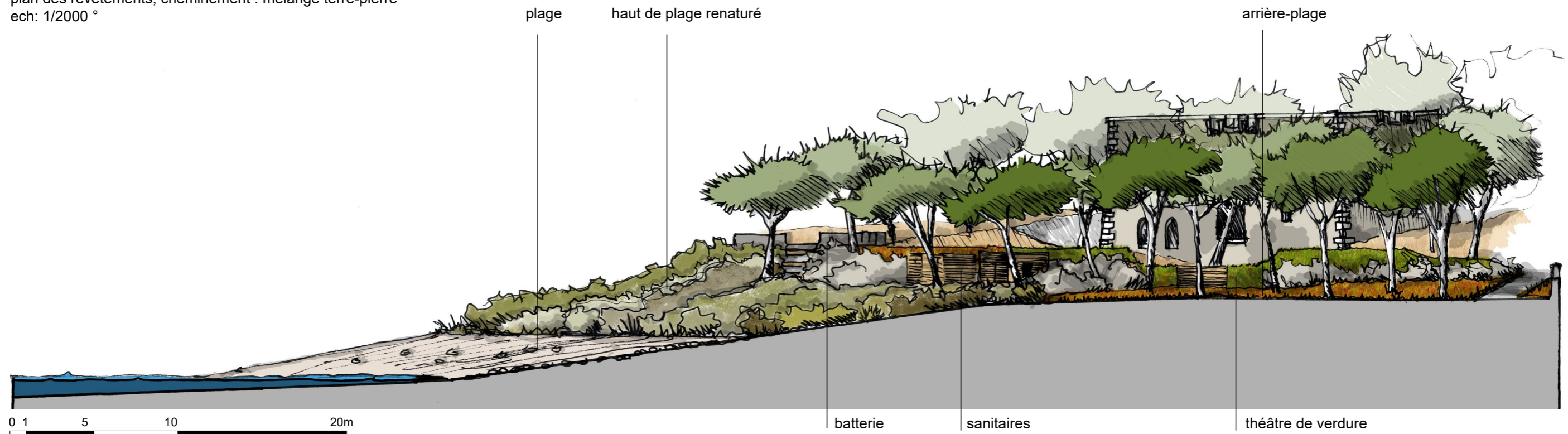
• Les plantations:

La palette méditerranéenne et locale est utilisée dans le projet. Les massifs du haut de plage représentent plus de 2000 m² de plantation. La palette végétale choisie est présentée ci-après.

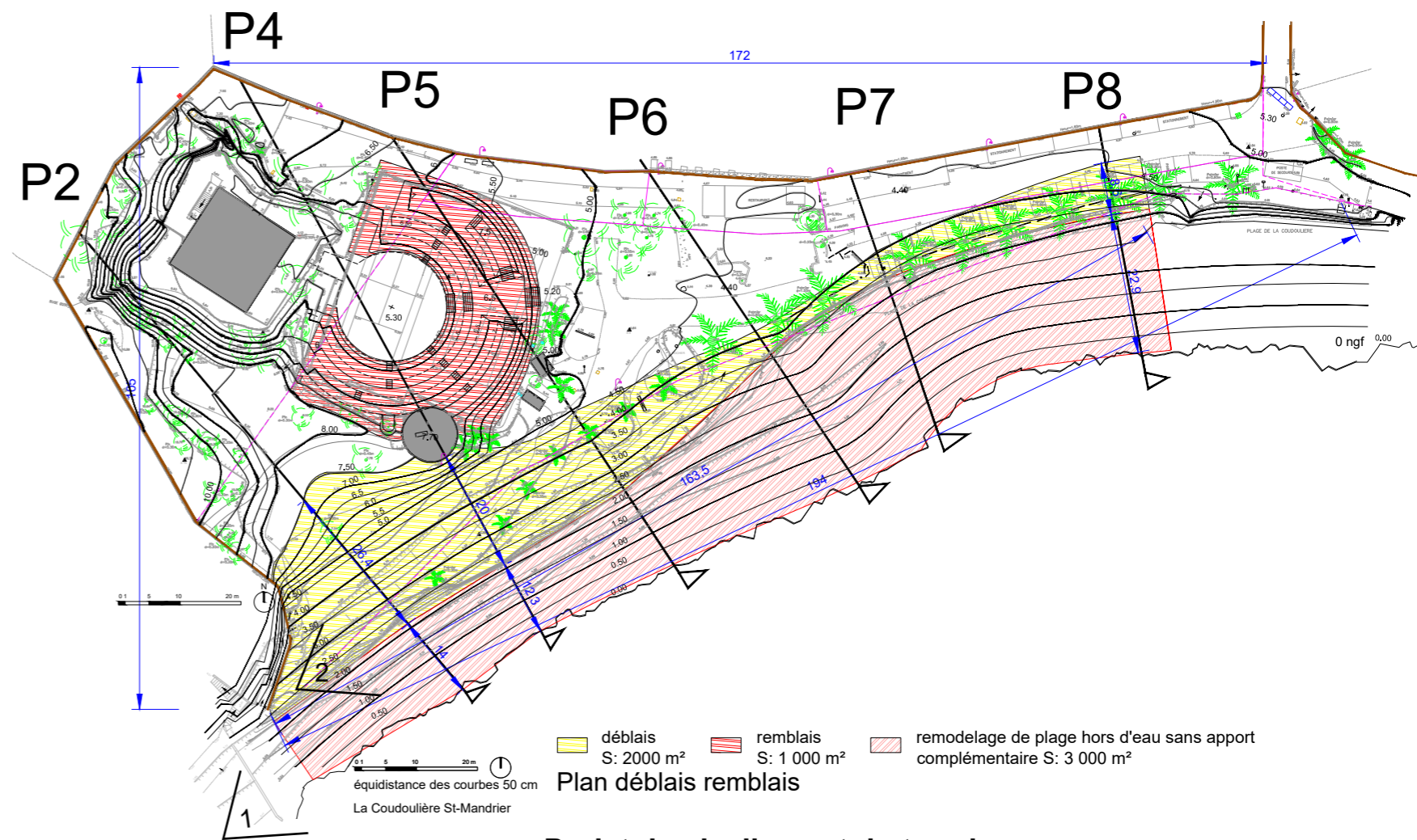
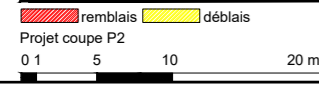
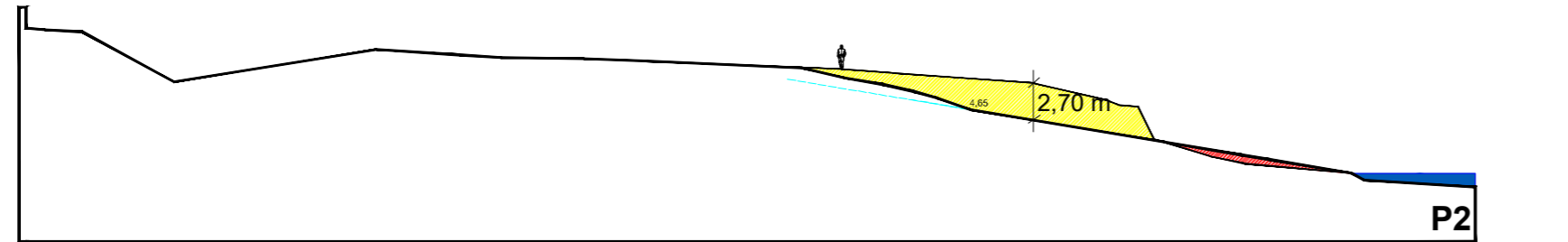
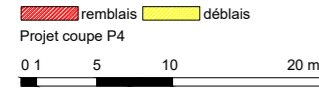
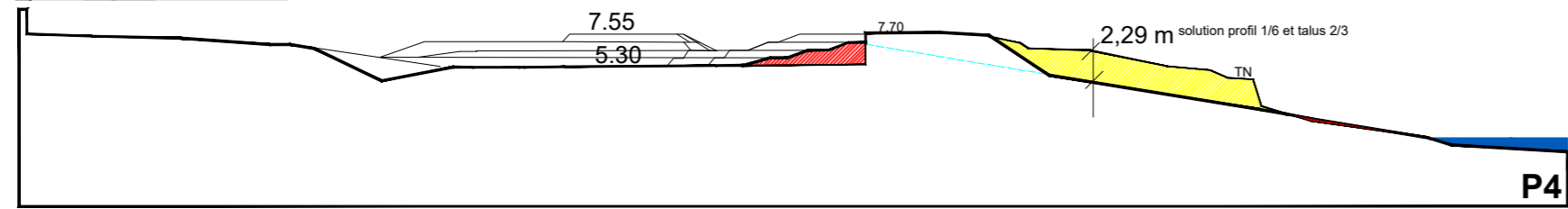
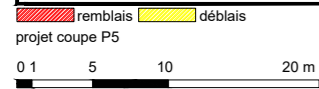
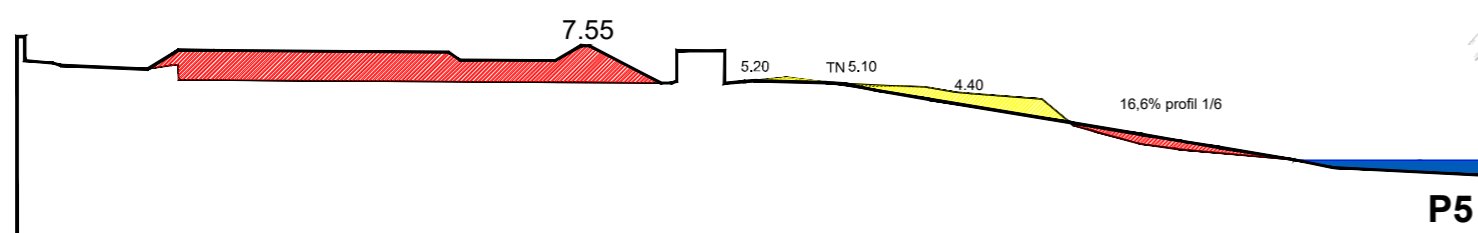
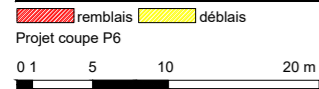
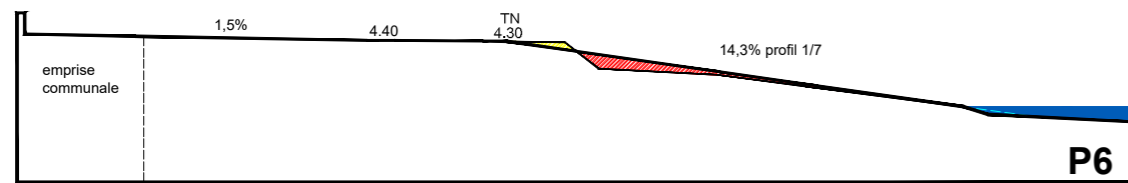
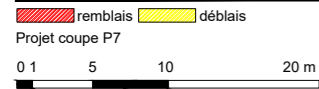
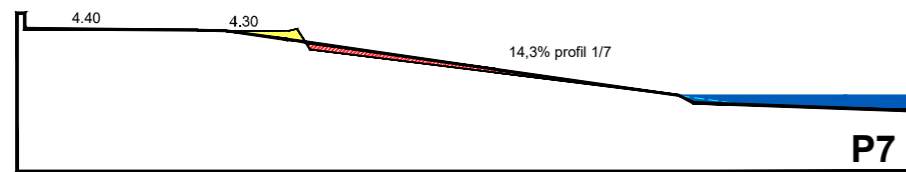
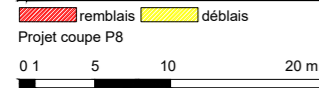
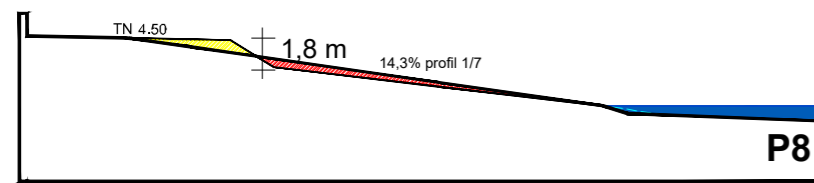
Les clôtures installées autour des massifs pour leur mise en défens sont des clôtures réalisées avec des piquets de bois de 45 cm de hauteur avec un niveau de fils métallique. Elles ont simplement la vocation de limiter le piétinement des zones végétalisées.



coupe sur les cheminements



Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.:
		Annexe n°8 - Notice du permis d'aménager - PA2 Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement		Page: 4/12	Date: 04/06/2021



Plan déblais remblais

Projet de nivellement du terrain

La partie ouest est la plus fortement impactée par le nouveau nivellement. Le projet permet un retour à un profil plus naturel pour le haut de plage.

Les hauteurs maximum de déblais sont de 2,70 m.

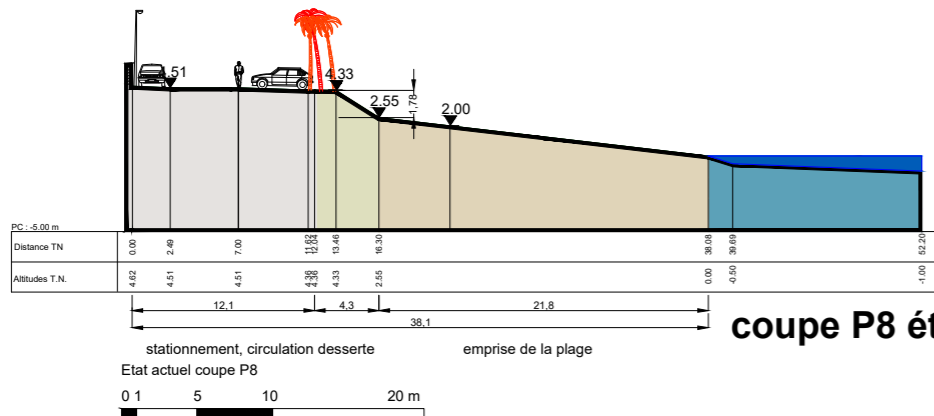
La hauteur maximum de remblais est de 2,40 m. (zone de l'arrière-plage)

La pente est de 1/7 de P8 à P4 et 1/6 après P4 vers l'ouest jusqu'à l'extrémité du site.

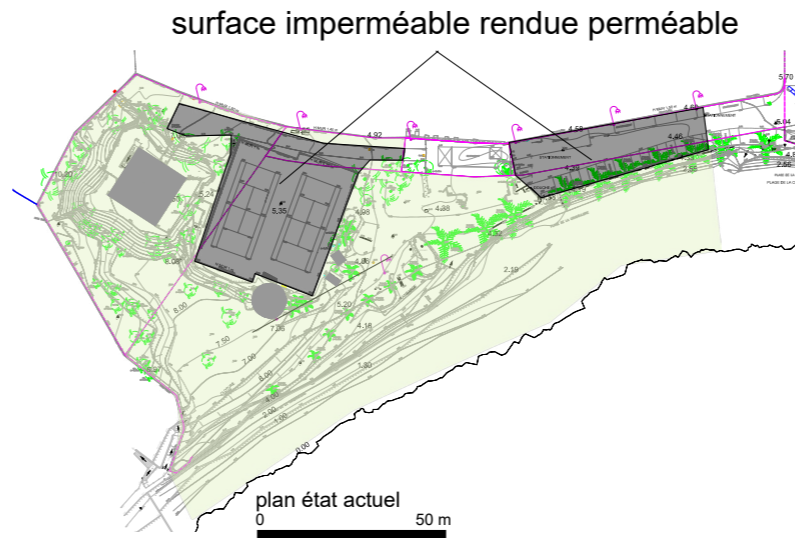
La zone de la plage se limitera à un remodelage hors d'eau sans apport complémentaire, il ne s'agit pas d'un engraissement.



Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.: plan au 1/1000° coupes au 1/500°
		Annexe n°8 - Notice du permis d'aménager - PA2 Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement: nivellement		Page: 5/12	Date: 04/06/2021



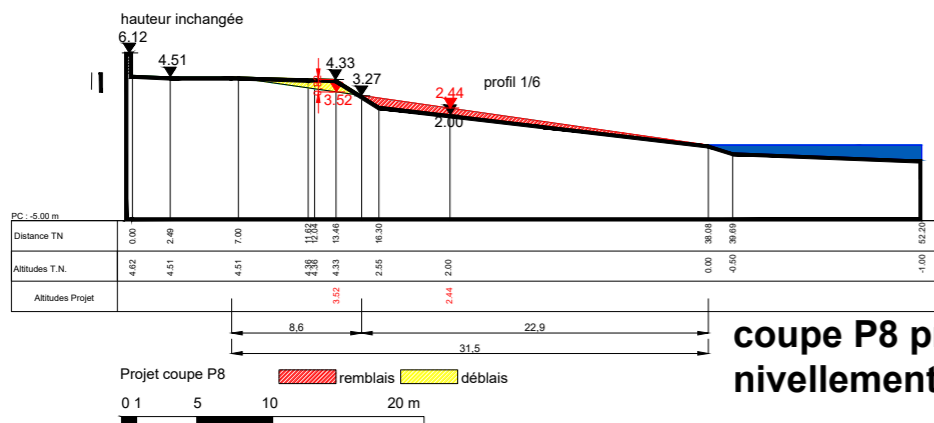
coupe P8 état actuel



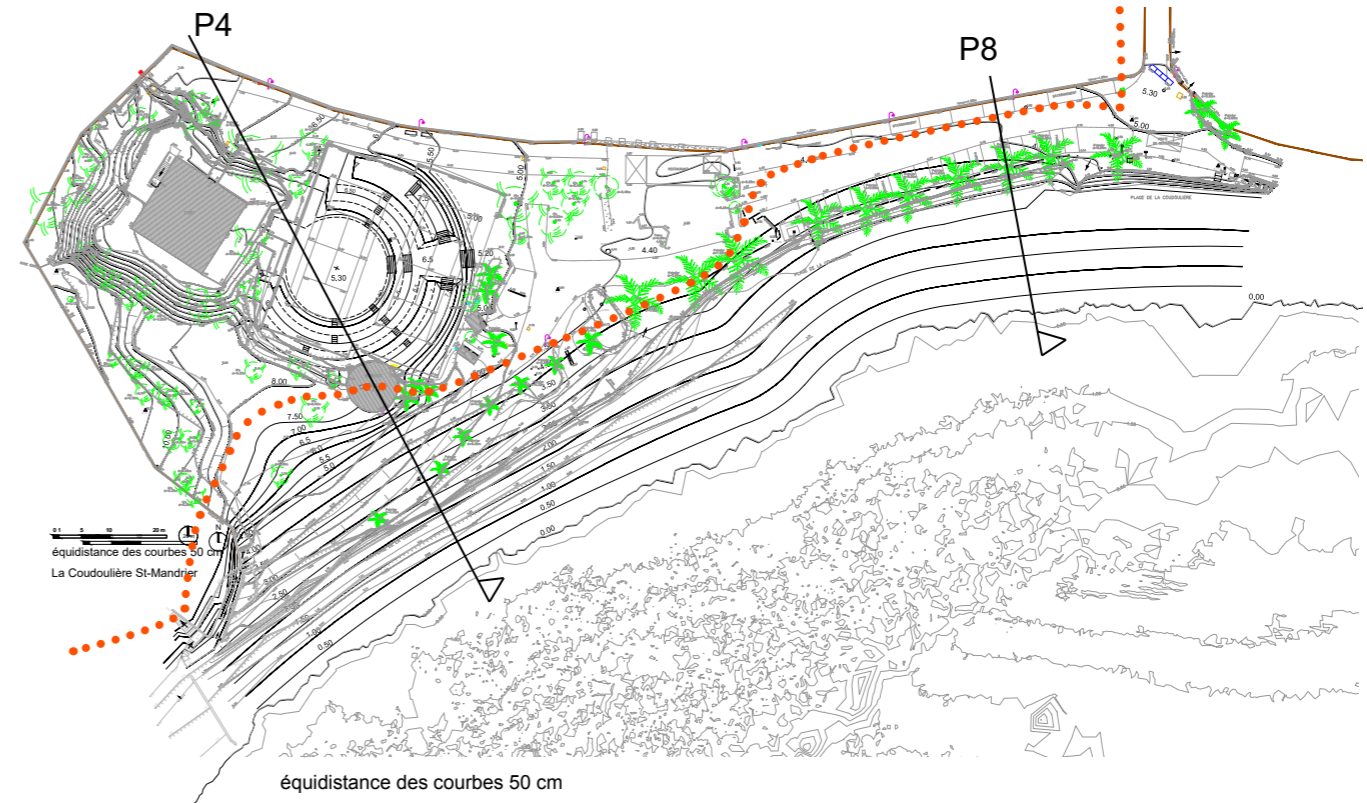
Etat actuel:
Surface imperméable: 2 530 m²
dont Emprise bâtie: 310 m² (fort, batterie, sanitaires)
Surface perméable: 8 490 m²

Projet:
Surface imperméable: 310 m²
dont Emprise bâtie: 310 m² (fort, batterie, sanitaires)
Surface perméable: 10 690 m²

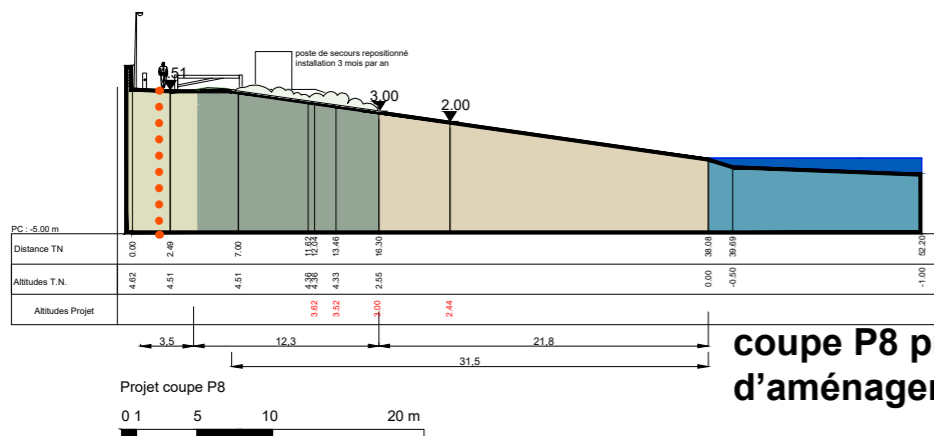
soit 2200 m² de zone perméable retrouvée



coupe P8 projet de nivellement

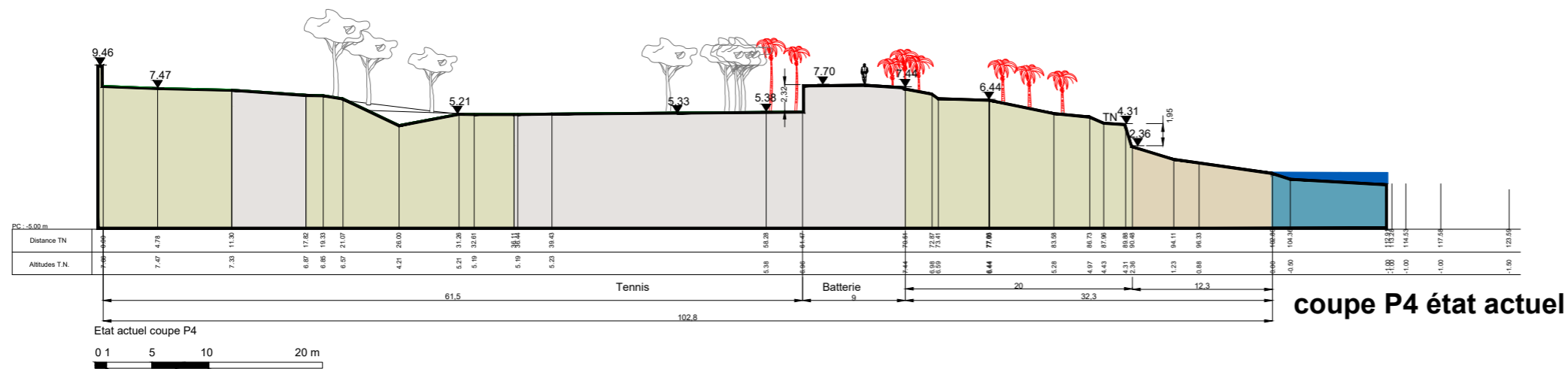


- cheminement
- surface imperméable
- surface perméable
- haut de plage renaturé
- plage
- mer

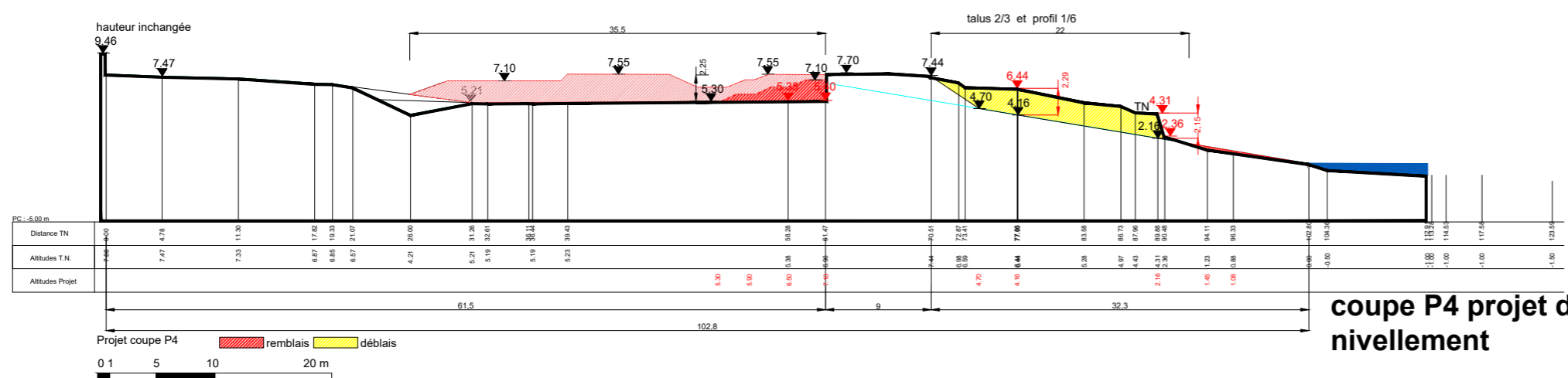


coupe P8 projet d'aménagement du site

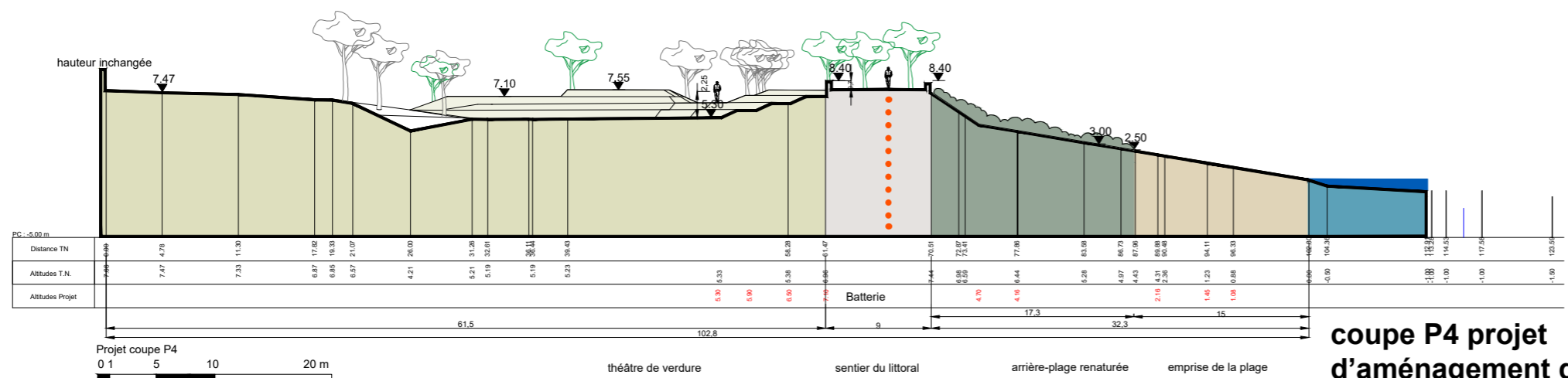
Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.: 1/500°
		Annexe n°8 - Notice du permis d'aménager - PA2 Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement: coupes		Page: 6/12	Date: 04/06/2021



coupe P4 état actuel



coupe P4 projet de nivellement

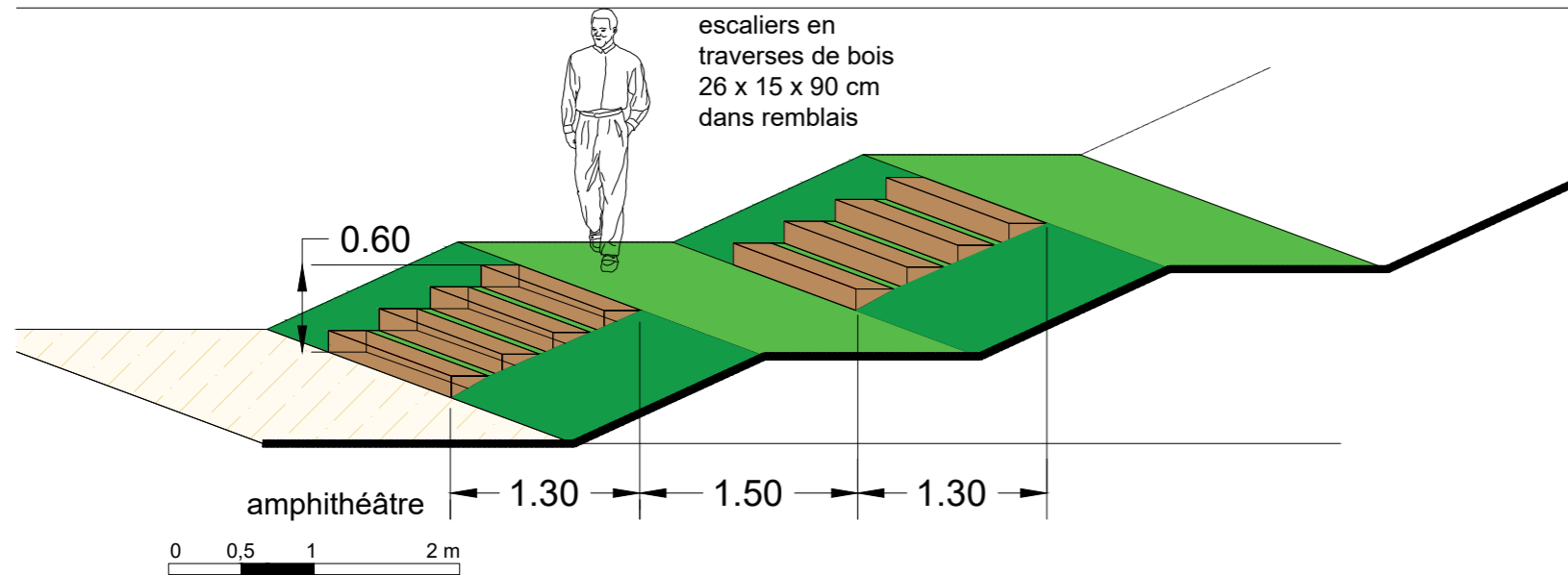


- cheminement
- surface imperméable
- surface perméable
- haut de plage renaturé
- plage
- mer

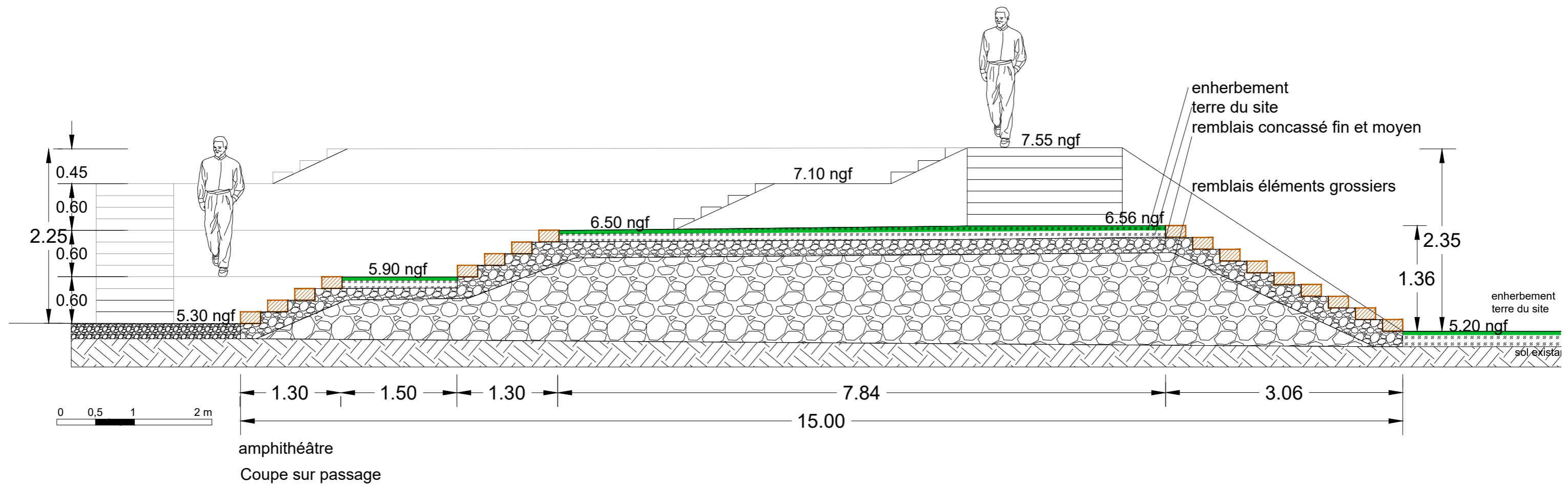
coupe P4 projet d'aménagement du site

Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.: 1/500°
		Annexe n°8 - Notice du permis d'aménager - PA2 Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement: coupes		Page: 7/12	Date: 04/06/2021

LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMPHITHÉÂTRE SUR LES TENNIS ACTUELS



Tennis existants



Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.: 1/50°
		Annexe n°8 - Notice du permis d'aménager - PA2 Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement: coupes		Page: 8/12	Date: 04/06/2021

NOTICE : LE SITE ET LE PROJET MOBILIER

Mobilier en bois

- Rambardes basses / bancs
- Barrière pivotante

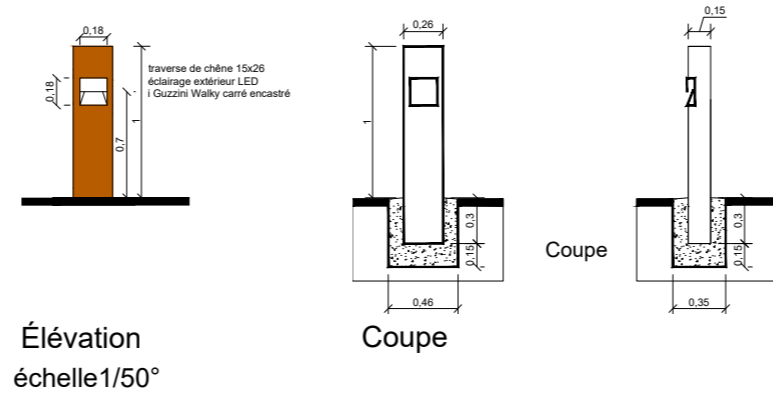
Le bois est utilisé dans le projet pour le mobilier, en habillage des différentes constructions à revêtir (sanitaires, poste de secours) et au sol en platelage pour la douche et en revêtement de la rampe d'accès à la plage.

Utilisation de traverses de chêne 260 x 26x15 pour le mobilier et les emmarchements.

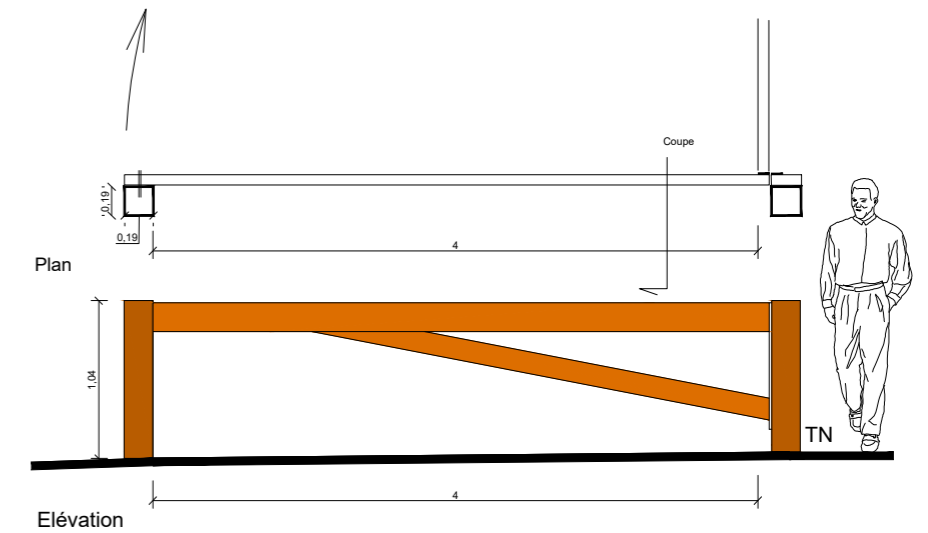
Eclairage

Bornes en bois

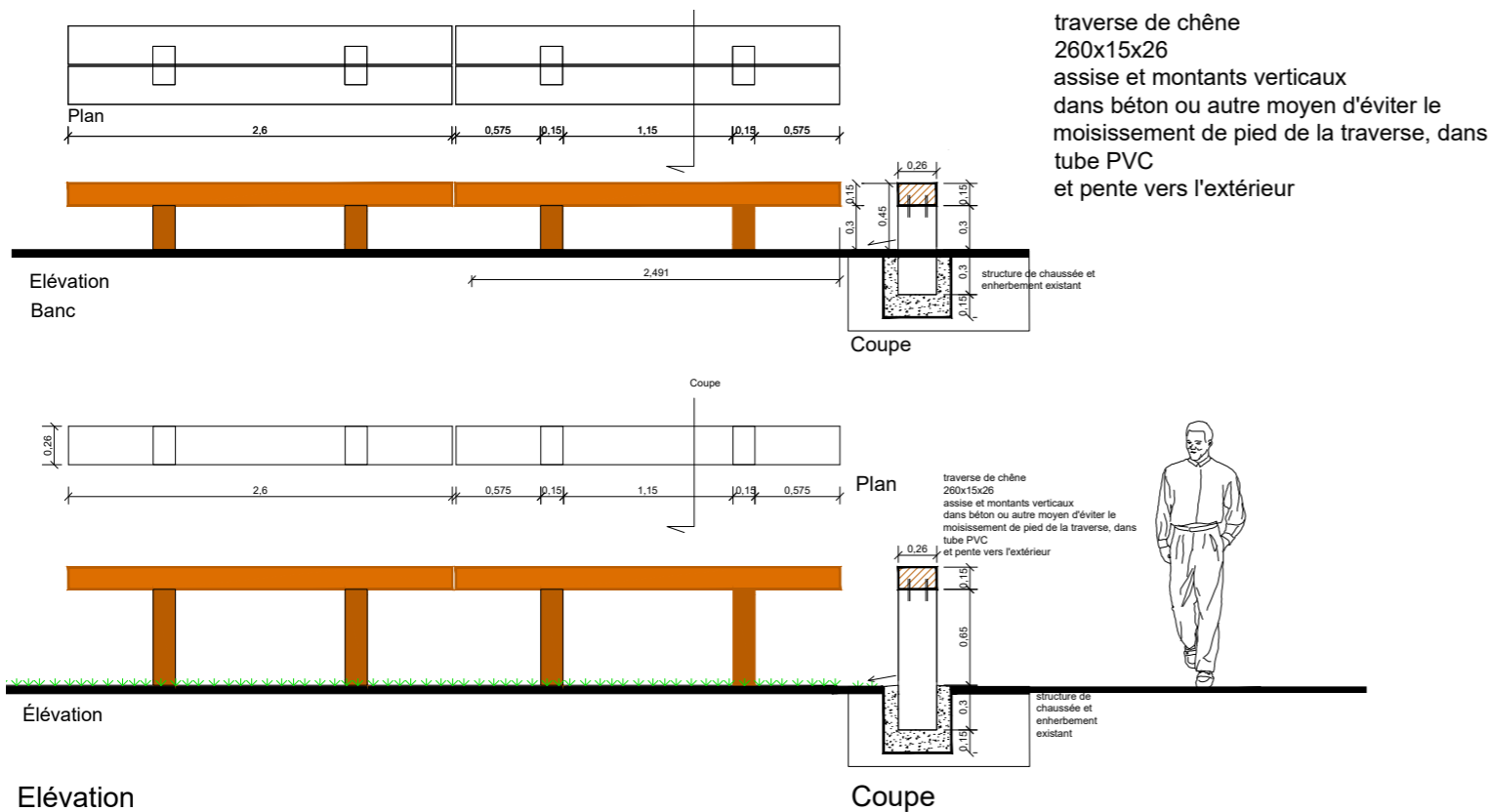
borne lumineuse en bois avec luminaire encastré



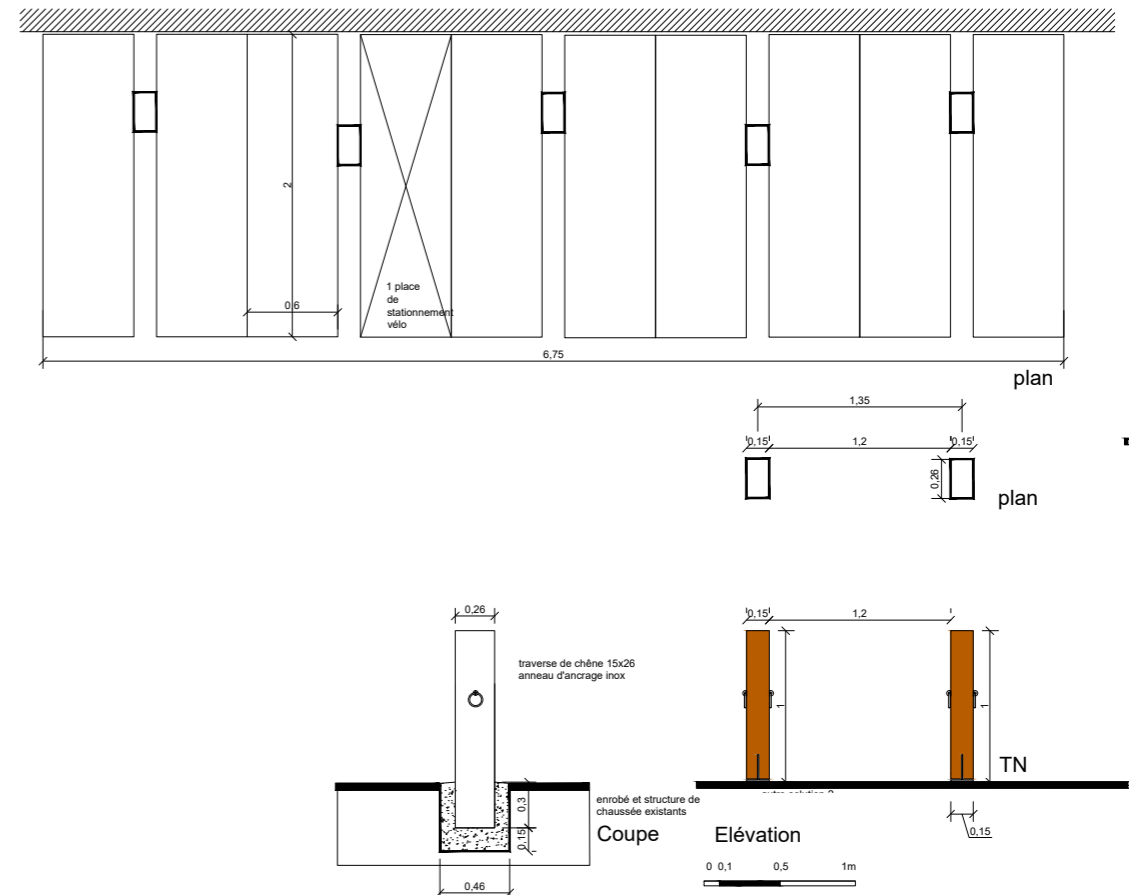
Barrière pivotante



Bancs et rambardes



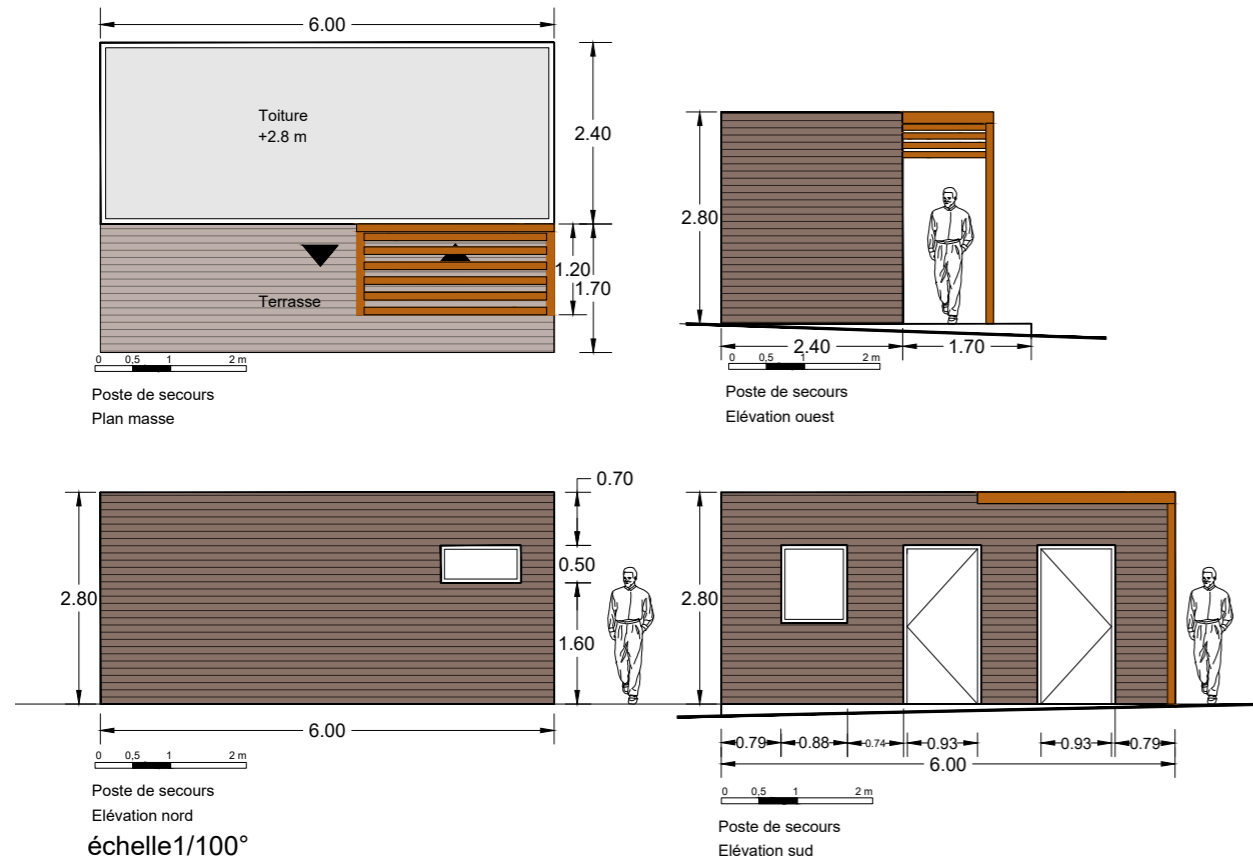
Stationnement vélos: 10 places à l'entrée du site



Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.: 1/50°
		Annexe n°8 - Notice du permis d'aménager - PA2 Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement: le mobilier		Page: 9/12	Date: 04/06/2021

NOTICE : LE SITE ET LE PROJET LES ÉLÉMENTS BÂTIS

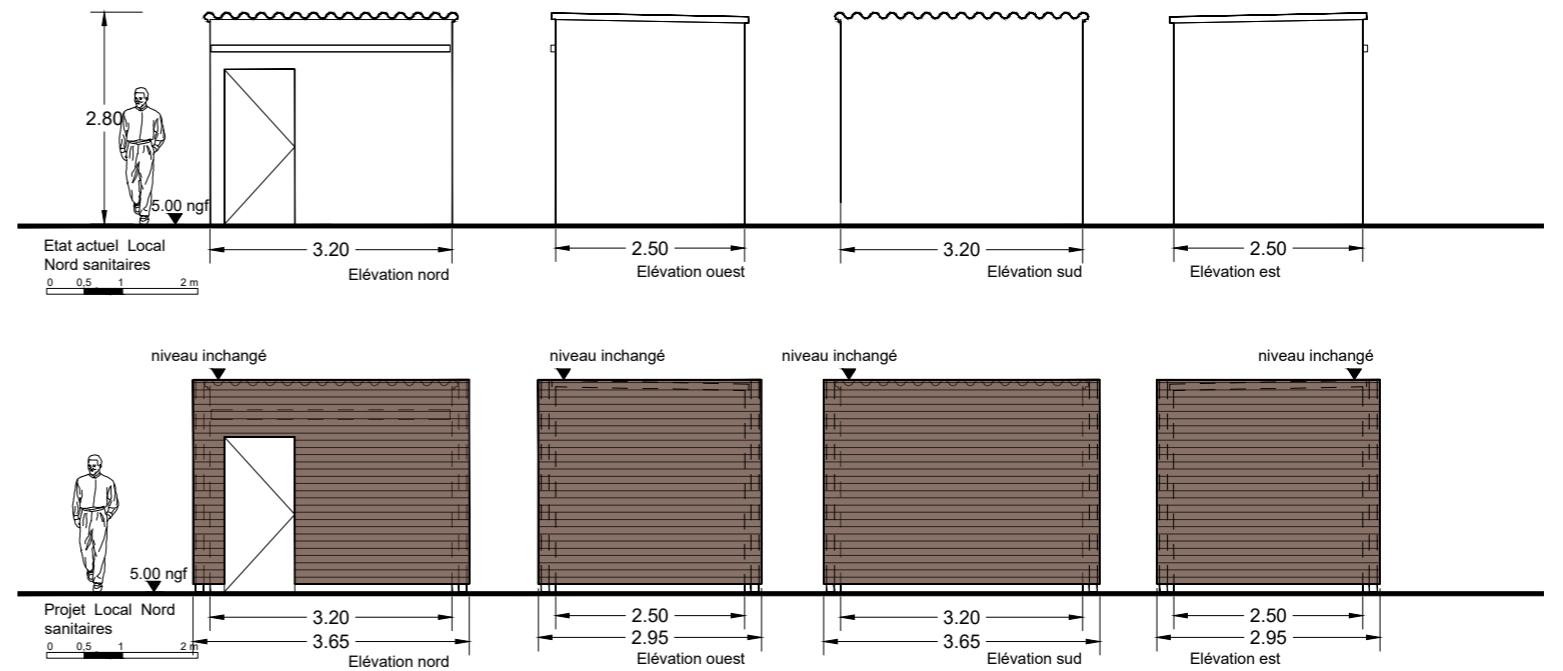
LE CENTRE DE SECOURS



L'intérieur du poste de secours sera équipé avec les éléments réglementaires nécessaires, et l'ensemble soumis à validation par la commune au SDIS.

Avec son bardage bois, dans le vocabulaire commun et identitaire du projet, le poste de secours s'intègre avec l'ensemble de l'aménagement.

LOCAL SANITAIRE NORD



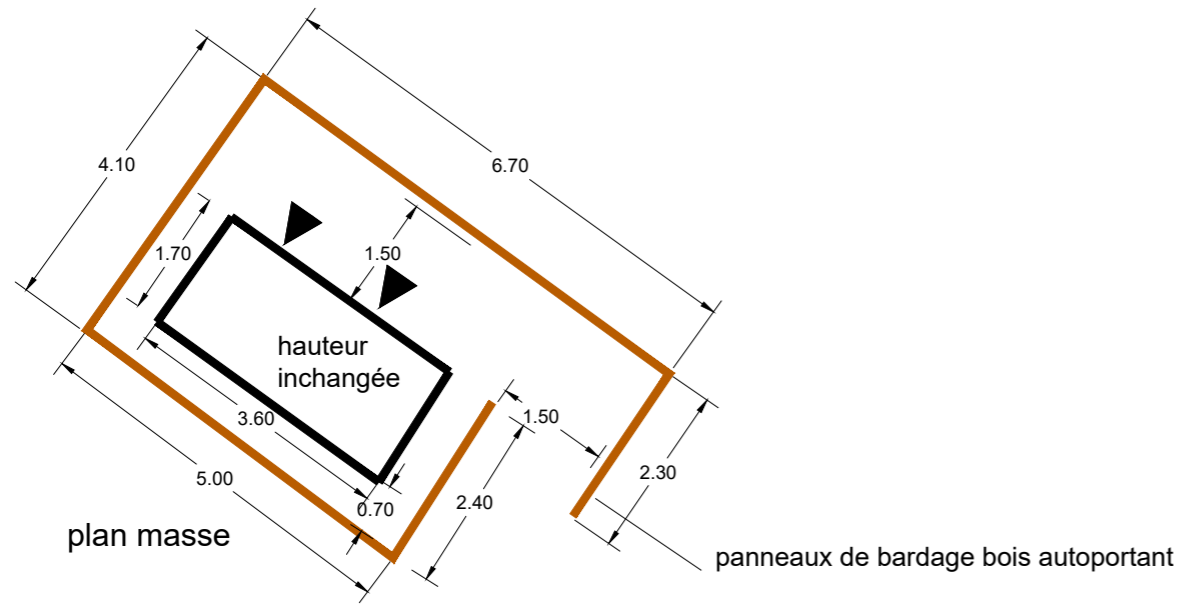
Le bois pour la réfection des sanitaires actuels installés sur le site.
Les constructions existantes ne sont pas modifiées, Il s'agit de panneaux autoportants.



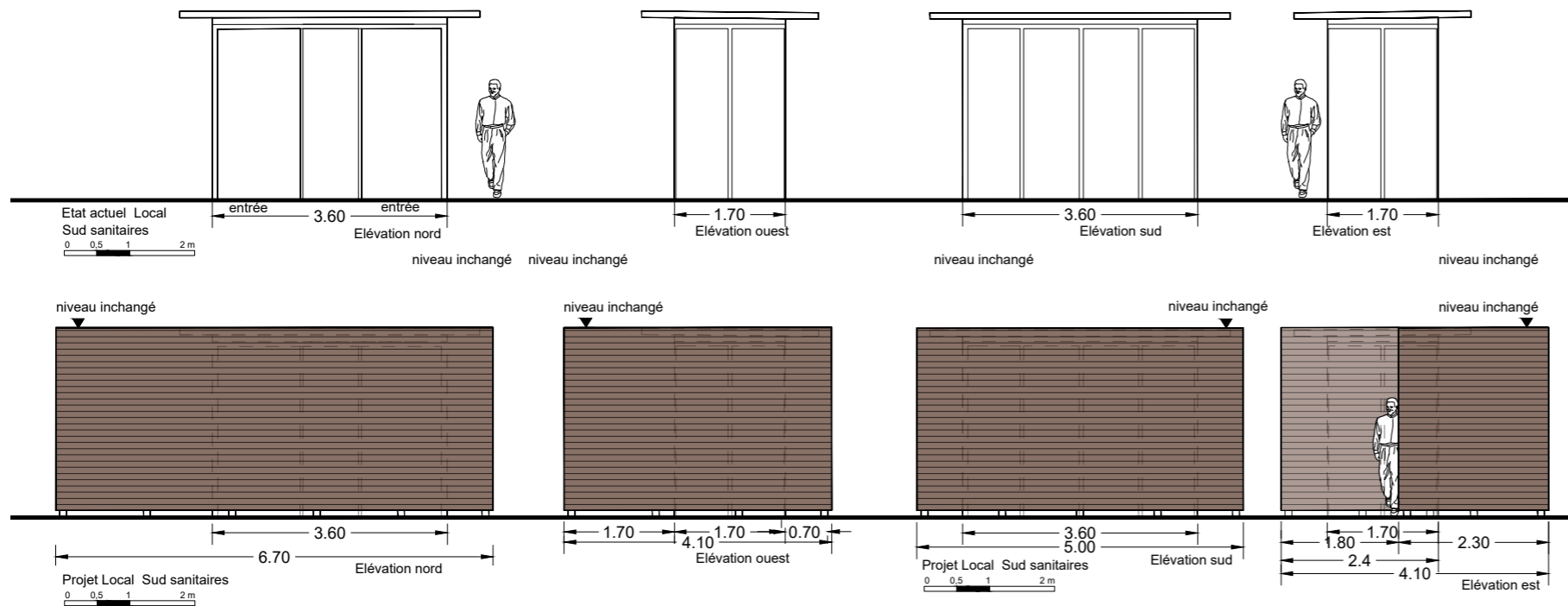
Photographie du local sanitaire nord actuel

Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.: 1/100°
		Annexe n°8 - Notice du permis d'aménager - PA2 Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement		Page: 10/12	Date: 04/06/2021

NOTICE : LE SITE ET LE PROJET
REFECTION DES SANITAIRES EXISTANTS
LOCAL SANITAIRE SUD



Photographie du local sanitaire sud actuel



Le bardage bois enveloppe le local sanitaire et laisse un passage d'accès libre de 1,50 m minimum. De cette manière le local est complètement caché à la vue des promeneurs malgré sa proximité avec le cheminement.

Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.: 1/100°
		Annexe n°8 - Notice du permis d'aménager - PA2 Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement		Page: 11/12	Date: 04/06/2021

PALETTE VÉGÉTALE

STRATE ARBORÉE



Pin parasol *Pinus pinea*

Originaire du bassin méditerranéen, ce pin pignon est un arbre typique de nos régions. Présent sur le site, il est un peu rustique, résistant et indifférent quant à la nature du sol.

Taille: 5 m

STRATE ARBUSTIVE



Lavande de mer *Limoniastrum monopetalum*

sous-arbuste, pionnier sur terrains remués, aime les sables humides à secs et salés, limoneux ou pierreux du littoral méditerranéen.

Taille plante: 50-130 cm



Filaire à feuilles étroites *Phillyrea angustifolia*

arbuste méditerranéen, vit dans les garrigues et les zones arbustives des régions méditerranéennes maritimes et continentales

Taille plante: 1 à 3 m



Mauve royale *Lavatera arborea*

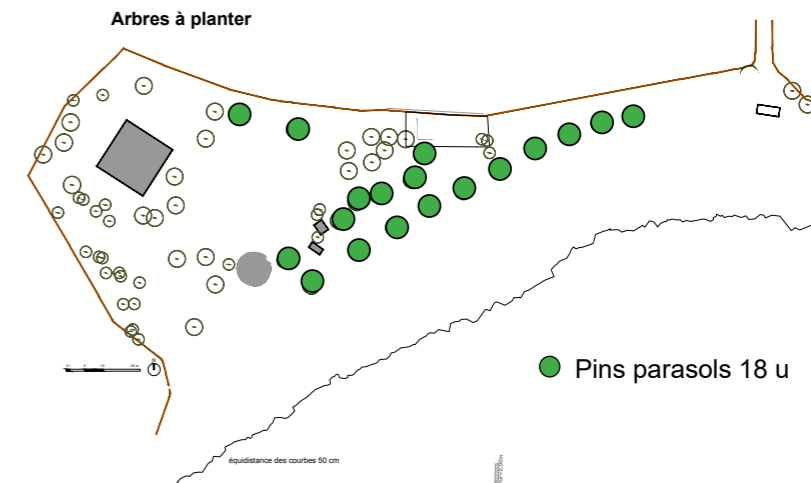
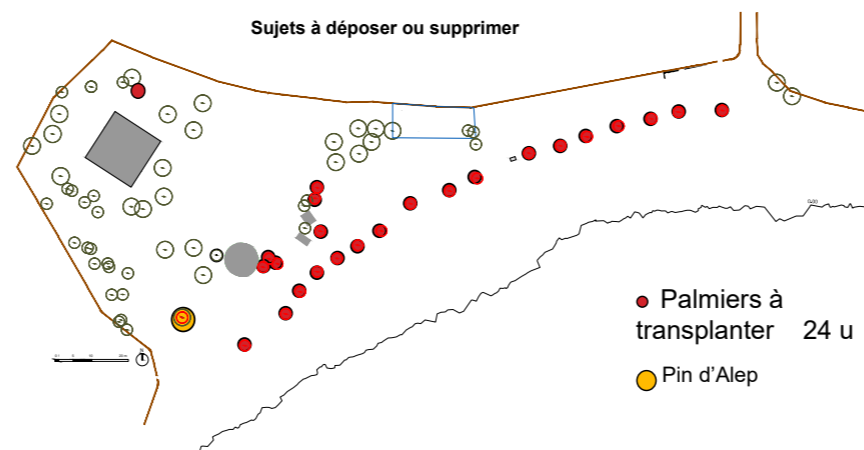
Plante vivace haute de 1 à 3 m



Tamaris *Tamarix*

Les tamaris poussent très bien dans tous les sols ni trop humides ni trop calcaires, même pauvres, secs ou sablonneux. En sol moyen et bien drainé, leur croissance est moyenne. Ils supportent très bien les embruns.

Taille: 5 m



STRATE HERBACÉE



Armoise de France *Artemisia caerulescens ssp gallica*

Armoise des terrains salés et des marais littoraux. Capitules oblongs à réceptacle glabre, feuilles à segments linéaires. Tiges herbacées mais ligneuses à la base, dressées, donnant un aspect assez strict à la plante.

Taille plante: 15-60 cm



Armoise de Lloyd *Artemisia campestris ssp maritima*

Cette sous-espèce de l'Armoise champêtre se rencontre dans les cordons de dunes littorales. Ses feuilles sont épaisses, à aspect crassulescent et à segments courts.

Taille plante: 30-70 cm



Immortelle commune ou immortelle des dunes *Helichrysum stoechas*

Les immortelles préfèrent les sols très drainés, voire sableux, peu fertiles, neutres à légèrement calcaires. Elle se contente de sols pauvres et tolère parfaitement la sécheresse et la chaleur.

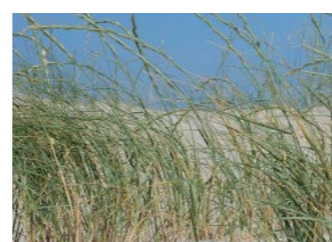
Taille plante: 15-30 cm



Criste marine, Fenouil marin *Crithmum maritimum*

plante vivace persistante de bord de mer, très résistante à la sécheresse, s'adapte à tout type de sols bien drainés avec une exposition dégagée, capable de pousser sur les falaises ou les plages des bords de mer.

Taille plante: 30 cm



Chiendent à feuilles de Jonc *Elytrigia juncea*

très gros chiendent des dunes littorales méditerranéennes, reconnaissable au gros diamètre des ses tiges, à la grande taille de ses épillets et à son écologie.

Taille plante: 30-80 cm



Ciste à feuilles de sauge *Cistus salvifolius*

Arbrisseau, parmi les cistes qui peuplent les garrigues de Provence, celui-ci se reconnaît à ses fleurs blanches, mais surtout à ses feuilles larges et granuleuses rappelant celles de la sauge. Cette plante préfère les sols siliceux.

Taille plante: 30-50cm



Luzerne arborescente *Medicago arborea*

supporte la sécheresse, le vent et les embruns, ce qui en fait une plante toute indiquée dans les jardins de bord de mer, d'autant qu'un sol pauvre et même un peu calcaire ne lui fait pas peur.

Taille: jusqu'à 2,5 m



Bonjeanie, ou Dorycnie hirsute, ou encore Pied-de-coq *Dorycnium hirsutum*

sous-arbrisseau, pour terrain sec, son feuillage persistant vert/grisâtre présente de petites soies le faisant paraître argenté.

Taille plante: 20-50 cm



Sporobole piquant *Sporobolus pungens*

belle graminée vivace et longuement traçante des sables littoraux. Feuilles glauques et distiques. Inflorescence pyramidale à anthères pourprées.

Taille plante: 10-50 cm

Maître d'Ouvrage: Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Maîtrise d'Œuvre: Paysagiste: S.A.S Atelier Quercus 12 Av Docteur Faraut 06670 Levens B.E: ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 Saint Laurent du Var	Commune de St Mandrier-sur-Mer 83430 Renaturation de la Plage de la Coudoulière	Demande d'examen au cas par cas	St-Mandrier-sur-Mer Zones Npr et Nc du PLU Parcelles AH 132,140,142,144 parcelle B 258	Ech.:
		Annexe n°8 - Notice du permis d'aménager - PA2 Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement: palette végétale		Page: 12/12	Date: 04/06/2021